

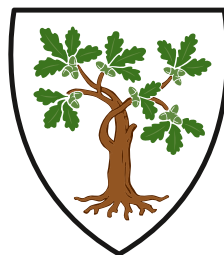
CHÊNE-BOUGERIES

Séance d'information aux riverains

Réaménagement Avenue de l'Ermitage

04 mars 2026





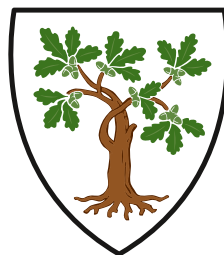
CHÊNE-BOUGERIES

Introduction

M. William Locher, conseiller administratif délégué

04 mars 2026





CHÊNE-BOUGERIES

**Renouvellement de la canalisation d'eau
potable et mise en souterrain des lignes
électriques aériennes
SIG**

04 mars 2026



Détail des travaux SIG

Av. de l'Ermitage

Renouvellement de la canalisation d'eau potable

Mise en souterrain des lignes électriques aériennes

☐ **Jaime Guillen**

Chef de projet

☐ **Antoine Müller**

Chargé de relations chantier

4 mars 2026



Nature des travaux

☐ Renouvellement de la canalisation d'eau potable

- Posées dans les années 60
- Renouvellement de la conduite diamètre 300mm



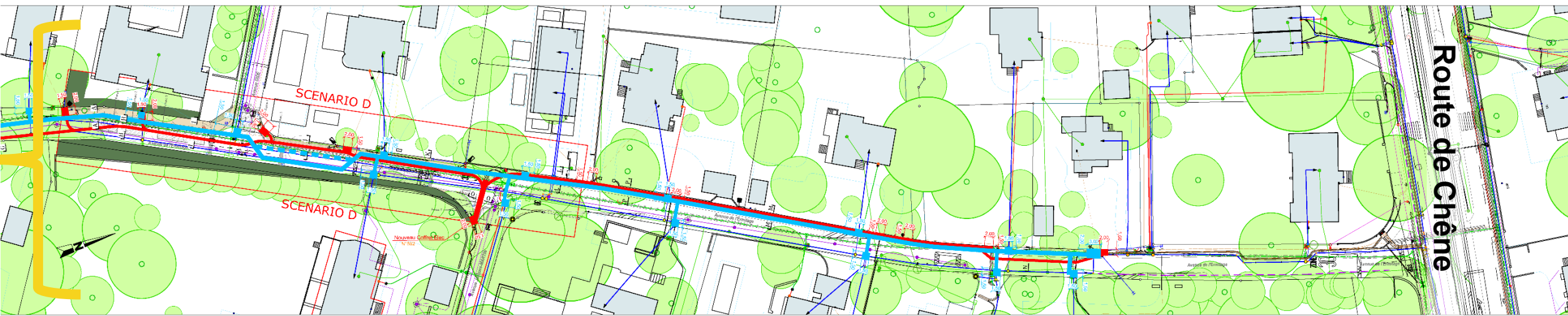
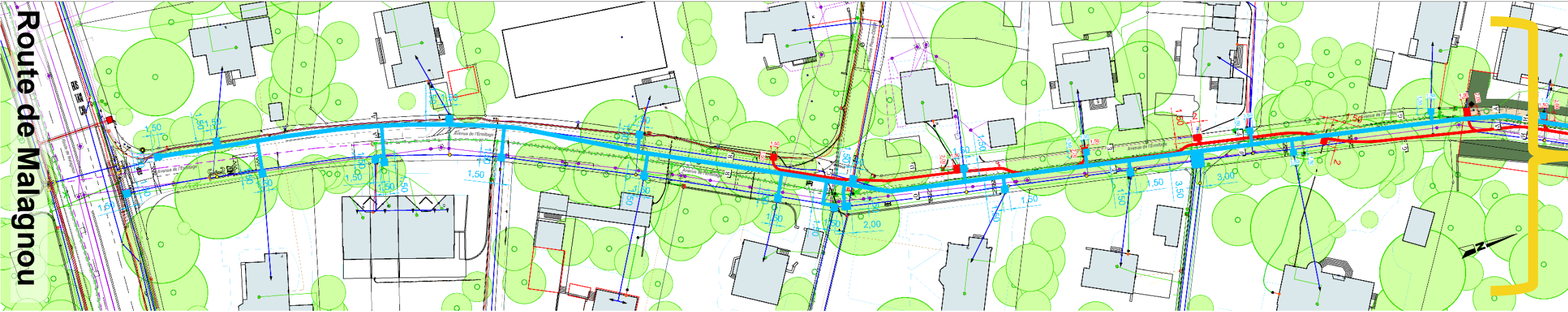
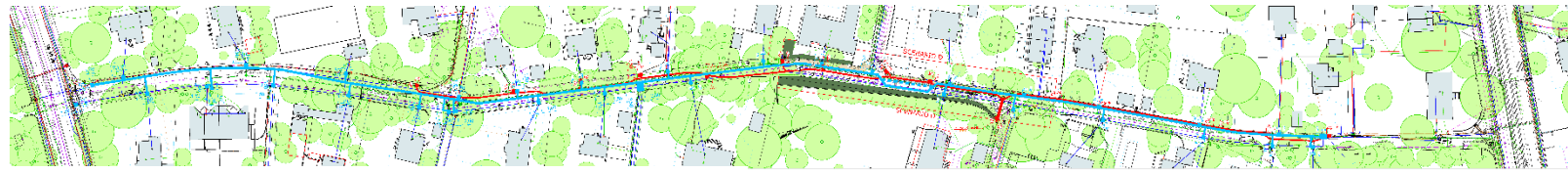
☐ Enfouissement de la ligne aérienne basse-tension et remplacement des lignes existants

- Certaines lignes souterraines actuelles datant des années 40 à 60
- Suppression de la ligne aérienne une fois toutes les habitations raccordées



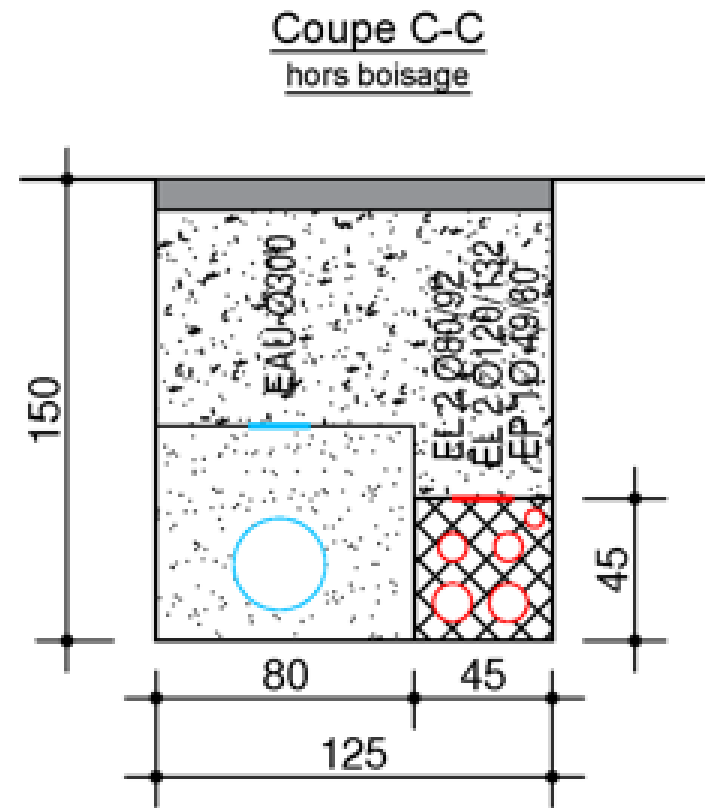
→ ***Adaptation des réseaux SIG aux conditions et futurs du terrain projetés par la commune de Chêne-Bougeries***

Plan d'exécution



Les travaux en détail

- Fouille en tranchée pour les deux réseaux
- Selon l'emplacement, parfois fouille mono-fluide, parfois multi-fluides
- Phasage des travaux SIG en coordination avec ceux menés par la commune
- Adaptation du tracé des fouilles afin de préserver les arbres en bordure du chemin



Réseau d'eau potable

Détails du projet

- ❑ **Actuellement, le chemin de l'Ermitage est alimenté par deux conduites**
 - **Projet de la remplacer par une canalisation unique**
 - **Raccordement de l'ensemble des habitations du ch. de l'Ermitage à cette nouvelle conduite (dans les limites du domaine public)**

- ❑ **Lors du chantier, certains tronçons seront temporairement remplacés par une conduite provisoire en surface**
 - **Une qualité et un débit équivalents à une conduite enterrée sont assurés**

- ❑ **Lors de chaque étape de ce projet, afin de respecter les normes de qualité:**
 - **Trois jours de purge minimum de la canalisation**
 - **Prélèvement par des techniciens spécialisés et test dans les laboratoires des SIG**
 - ❑ Si la potabilité est confirmée, le raccord des habitations peut être effectué, sinon le cycle est relancé



Réseau d'eau potable

Détails du projet

- **Des coupures d'eau de courte durée seront programmées**
 - En général une demi-journée approximativement
 - Avis de coupure distribués 48 à 72 heures à l'avance

- **Au vu de la vétusté de certaines conduites, des fuites entraînant des coupures non-programmées sont possibles**

- **Des fouilles localisées (cellules de raccordement) vont rester ouvertes et sans activité durant plusieurs jours**
 - En attente des tests avant raccordement des habitations
 - Toujours sécurisées
 - Parfois remblayées provisoirement puis réouvertes pour poursuivre les travaux



Réseau électrique

Détails du projet

- ❑ **Demande de la commune de supprimer la ligne aérienne et de la remplacer par une ligne enterrée**
 - Remplacement de lignes déjà enterrées, posées entre les années 40 et 60
 - La ligne aérienne ne sera supprimée qu'une fois toutes les habitations raccordées à la ligne enterrée
 - Coupures programmées d'une demi journée auront lieu et seront communiquées entre 48 à 72 heures à l'avance

- ❑ **Opportunité pour assainir et développer le réseau**

- ❑ **Comme pour l'eau, des cellules resteront également parfois ouvertes sans activité**
 - Calibrage des tubes
 - Tirage des câbles
 - Pour raccordement électrique

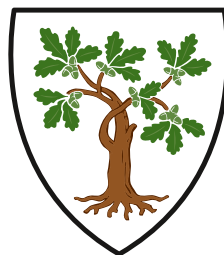


Merci pour votre attention.

□ Pour plus d'informations:

- Tél. 0844 800 808
- www.sig-ge.ch/contact
- www.sig-ge.ch/chantiers



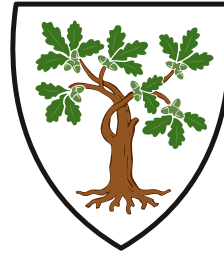


CHÊNE-BOUGERIES

Questions et discussion

04 mars 2026





CHÊNE-BOUGERIES

Mise en séparatif des collecteurs

OCEau - SD Ingénierie

04 mars 2026





CHÊNE-BOUGERIES



Avenue de l'Ermitage

Mise en séparatif des collecteurs

Séance d'information du 04.03.2026



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département du Territoire
Office Cantonal de l'Eau

Contexte du projet d'assainissement

Responsabilités des parties présentes

Etat de Genève

est l'autorité de surveillance
fixe les conditions de raccordement des biens-fonds privés
met en demeure (décision unilatérale)

Commune de Chêne-Bougeries

est le maître d'ouvrage
pilote le projet
organise la séance d'information
délivre des conseils et propositions

Propriétaires des parcelles

doivent respecter la loi sur les eaux
doivent mettre leurs installations aux normes

Contexte du projet d'assainissement

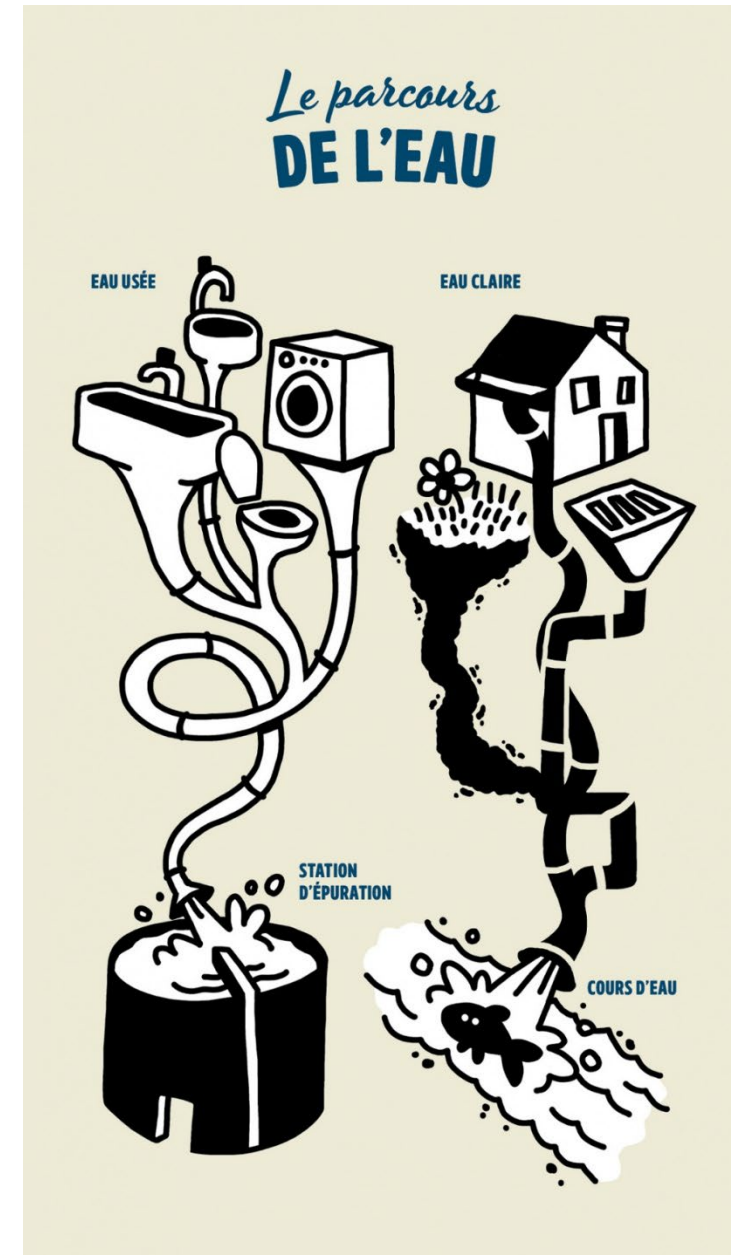
Objectifs principaux

Séparation des eaux polluées et non polluées de l'avenue de l'Ermitage...

- Collecteur unitaire de l'avenue de l'Ermitage draine les eaux claires et usées
- Sous-dimensionnement des collecteurs existants

Mise en conformité (séparatif) des équipements privés

- Certaines parcelles doivent séparer leurs réseaux ou finaliser leur mise en séparatif
- Opportunité pour déconnecter les eaux pluviales



Contexte du projet d'assainissement

Réseaux publics existants

L'avenue de l'Ermitage dispose d'environ 540 mètres de collecteurs :

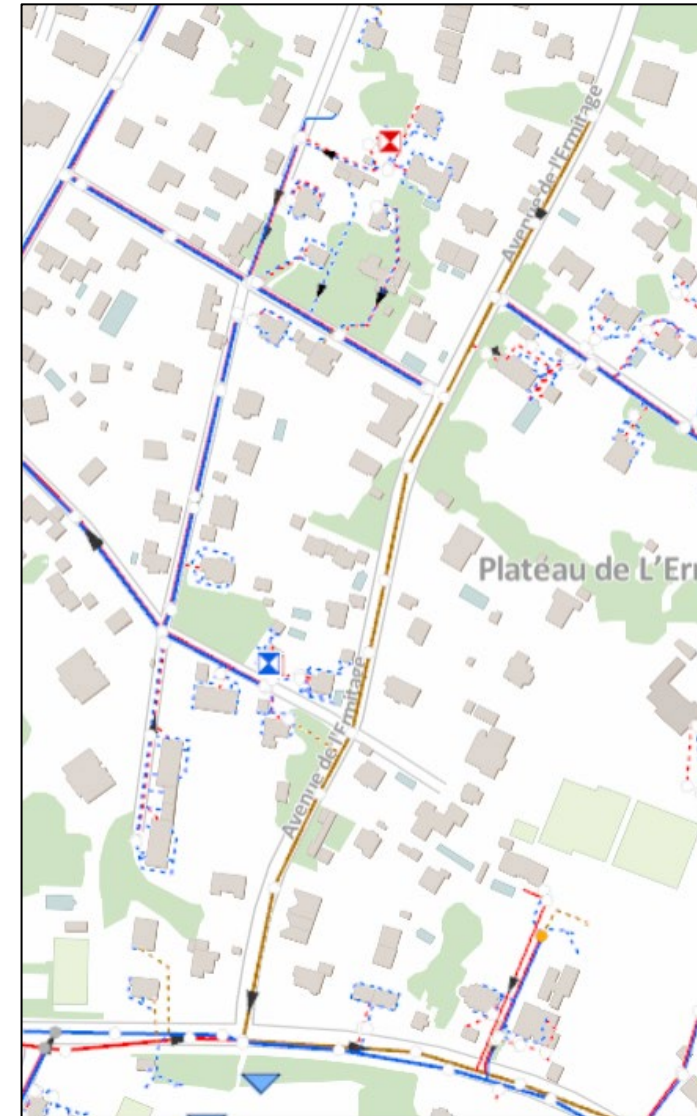
- 110 m – DN 300 mm
- 290 m – TB OV 500/750 mm
- 140 m – TB OV 400/600 mm

Le réseau en séparatif de l'avenue Jacques-MARTIN (ouest) est raccordé au réseau unitaire de l'avenue de l'Ermitage.

Le réseau unitaire de l'avenue de l'Ermitage est raccordé au réseau d'eaux mélangées en chambre 710 de la route de Malagnou.



Le réseau existant est sous-dimensionné.

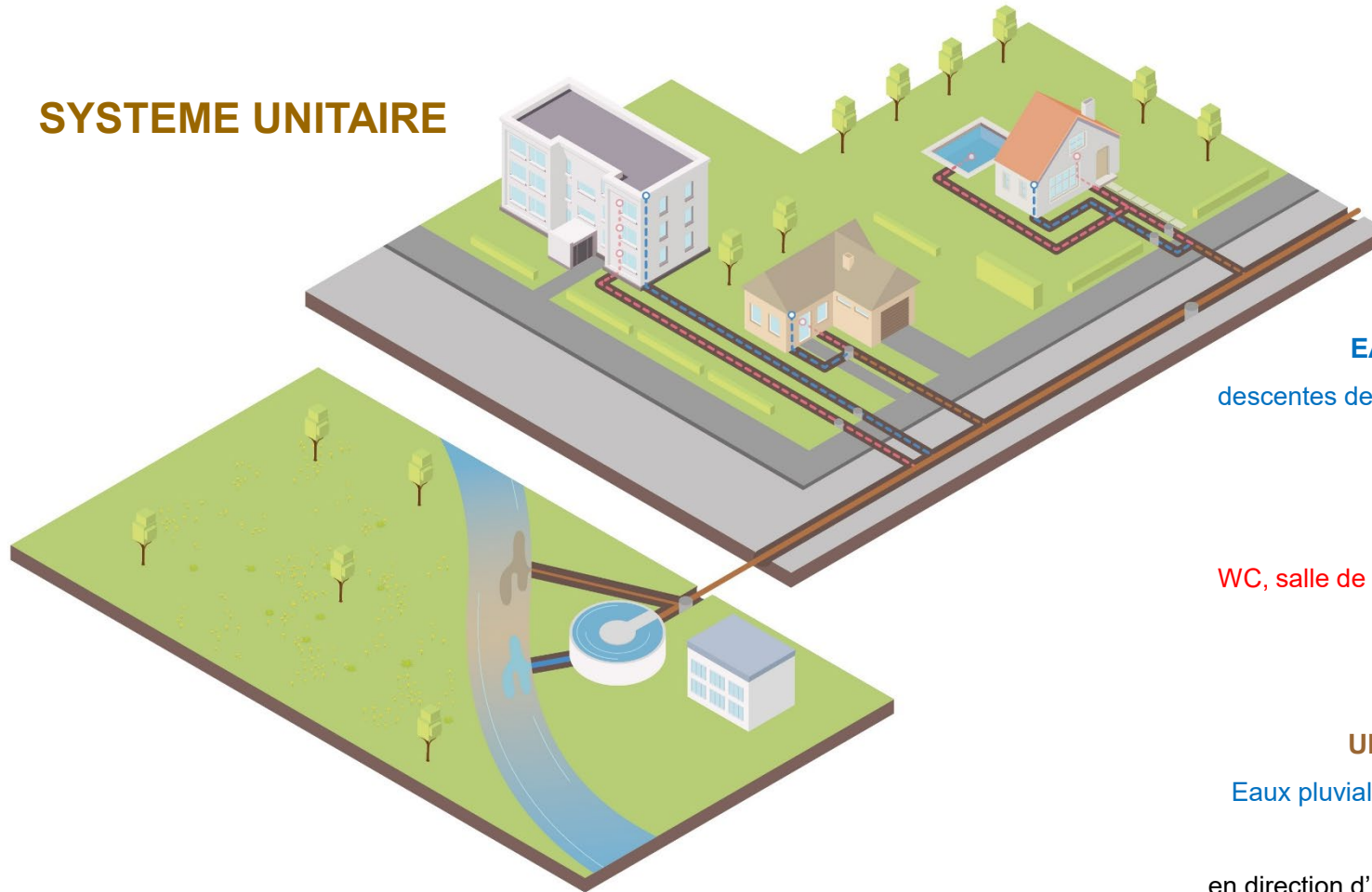




Etat **médiocre à mauvais** des collecteurs: érosion du béton, défauts d'étanchéité (concrétions, racicelles)...

Réglementation de la séparation des eaux

SYSTEME UNITAIRE



EAUX PLUVIALES

descentes de toiture, sacs grilles extérieurs

+

EAUX USEES

WC, salle de bain, évier, grilles intérieures
machine à laver

=

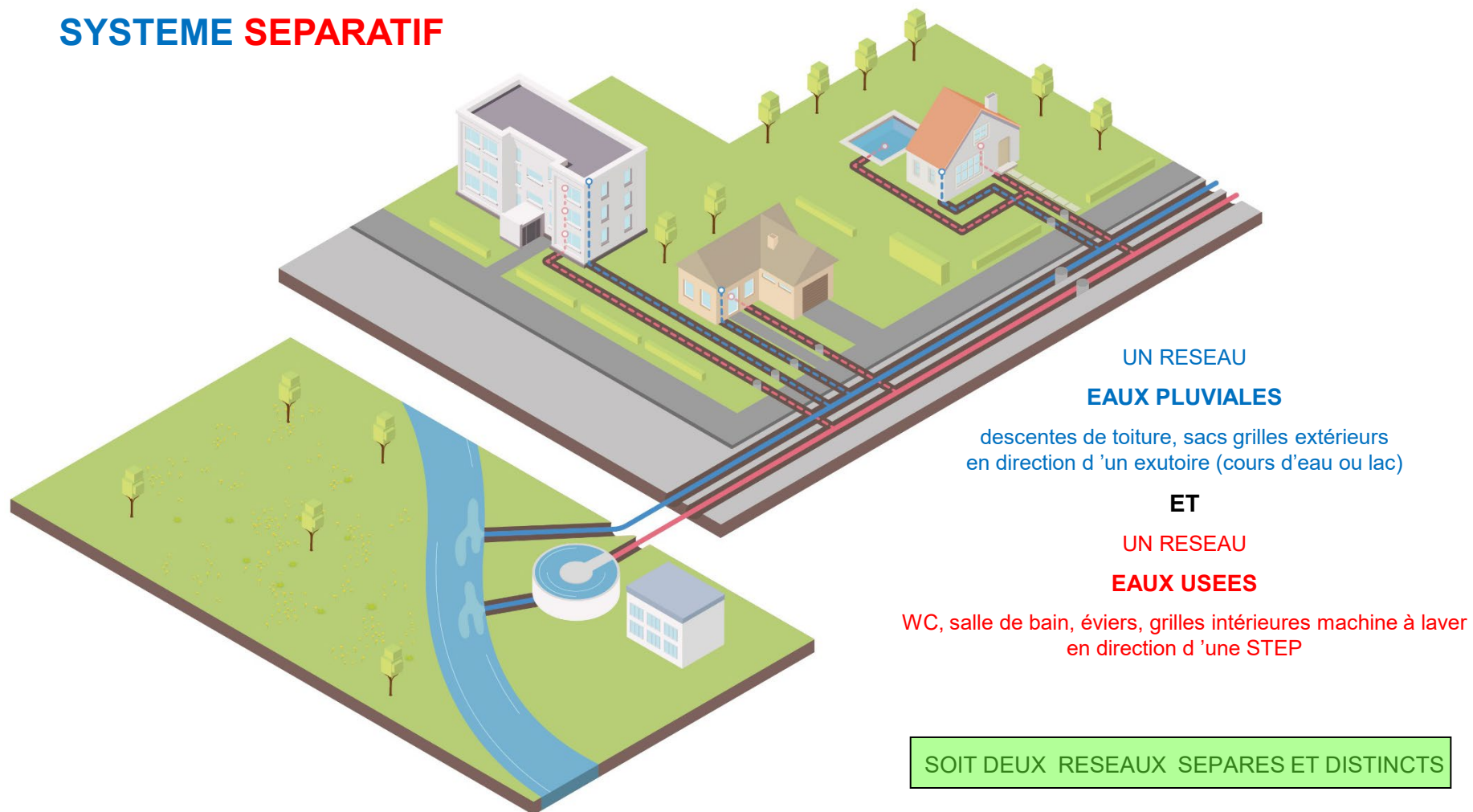
UN SEUL RESEAU

Eaux pluviales et eaux usées mélangées

en direction d'une station d'épuration (STEP)
mais avec déversement, par temps de pluie,
dans les cours d'eau et lac
avant traitement !!

Réglementation de la séparation des eaux

SYSTEME SEPARATIF



Réglementation de la séparation des eaux

Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)

- [Art. 7 Évacuation des eaux](#)

1 . Les eaux polluées doivent être traitées. Leur déversement dans une eau ou leur infiltration sont soumis à une autorisation cantonale.

2 . Les eaux non polluées doivent être évacuées par infiltration[...]. Si les conditions locales ne permettent pas l'infiltration, ces eaux peuvent être déversées dans des eaux superficielles; dans la mesure du possible, des mesures de rétention seront prises afin de régulariser les écoulements en cas de fort débit. [...].

3. [...]

Réglementation de la séparation des eaux

Loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (LEaux-GE - L 2 05)

Art. 57 Réseau primaire

1. Le **réseau primaire** comprend toutes les installations publiques [...] déclarées d'intérêt général par le Conseil d'État.
2. Les installations et bâtiments du réseau primaire sont **propriété des Services industriels** [...].

Art. 58 Réseau secondaire

1. Le **réseau secondaire** comprend toutes les autres installations publiques des systèmes d'assainissement déclarées d'intérêt local.
2. Le réseau secondaire est **propriété des communes** [...].

Art. 65 Obligation de raccordement

1. Les propriétaires **sont tenus de raccorder les canalisations d'eaux** à évacuer de leur immeuble au réseau public d'assainissement.
2. Les canalisations de raccordement au réseau d'assainissement public ou privé **sont réputées parties intégrantes de l'immeuble dont elles proviennent.**

Art. 66 Conditions de raccordement

1. Le département **fixe les conditions** d'évacuation des eaux et de raccordement aux canalisations.
2. Lors de la construction d'une nouvelle canalisation d'assainissement, le branchement est réalisé **selon les directives émises par le département.** [...].

Art. 77 Entretien et contrôle des installations

1. Les installations privées doivent être maintenues par leurs propriétaires en parfait état d'entretien et de fonctionnement. [...].



Réglementation de la séparation des eaux

Règlement d'exécution de la loi sur les eaux du 15 mars 2006 (REaux-GE – L 2 05.01)

Art. 21 Conditions de raccordement au réseau public

1. [...]
 2. En dehors de la Ville de Genève, les raccordements des canalisations privées au réseau public sont exécutés **conformément aux instructions du département** [...].
 3. Par analogie à la Ville de Genève, **les autres communes peuvent exiger que les raccordements des canalisations privées au réseau public soient réalisés par leurs soins.**
 4. Dans tous les cas, **les frais de raccordement au réseau public sont à la charge du propriétaire intéressé.**
-

Art. 24 Obligations et conditions de raccordement

1. Lors de la réalisation ou de la transformation du réseau public existant, les propriétaires sont **tenus d'adapter le système d'évacuation des eaux de leur bien-fonds** [...]
 2. **Chaque propriétaire est tenu de raccorder, à ses frais, les canalisations d'eaux à évacuer de son immeuble aux réseaux publics appropriés.**
 3. Le propriétaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour **se prémunir contre les éventuels refoulements des réseaux publics.**
-

Art. 25 Modes d'exécution

1. [...]
2. [...]
3. En vue de permettre le contrôle et l'entretien des raccordements des eaux à évacuer d'un bâtiment, **une ou plusieurs chambres de contrôle doivent être réalisées sur le bien-fonds privé** [...].

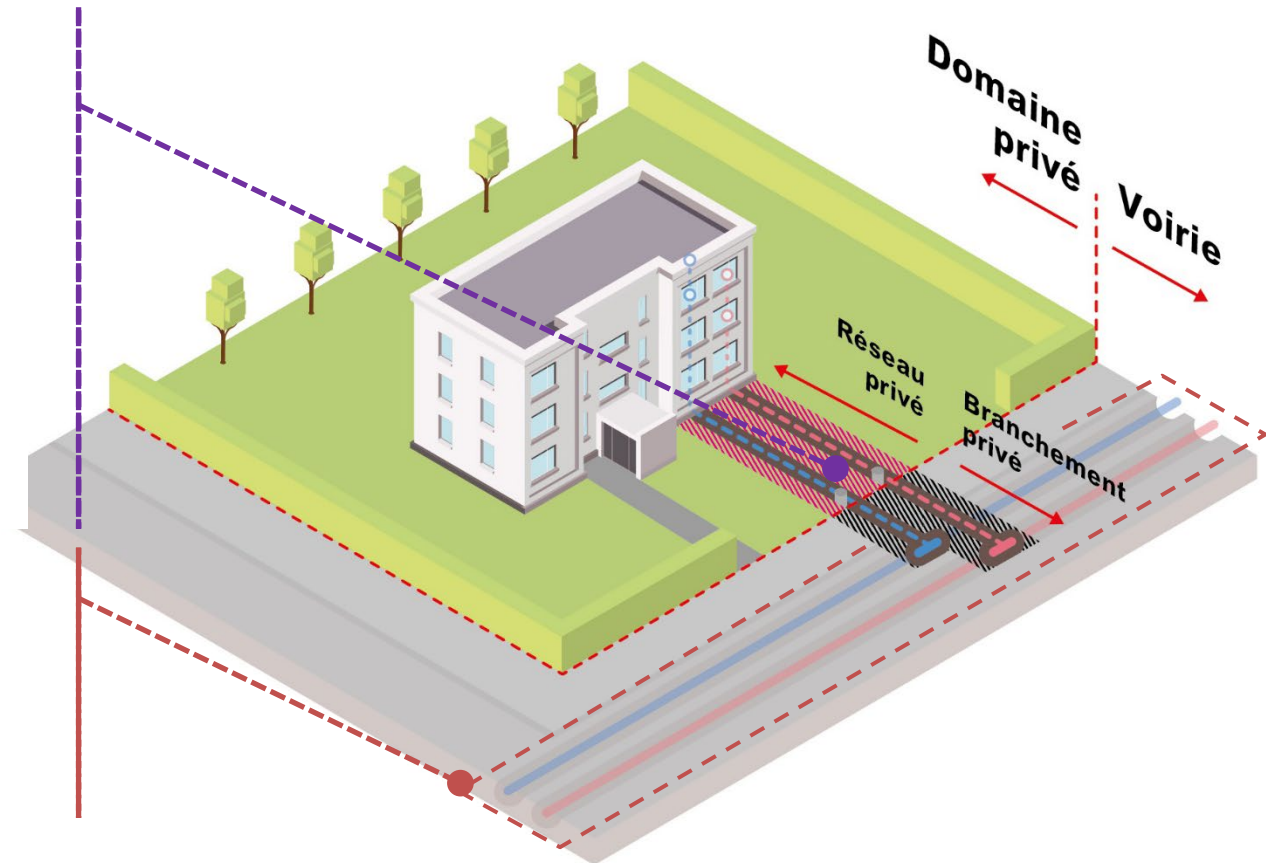
Répartition des coûts

Équipement(s) privé(s)

1. Étude de mise en séparatif financée par la commune
2. Travaux financés par le privé sous domaine privé *
3. Travaux financés par le privé pour les raccordements sous domaine public *

Réseau public

Étude et travaux financés par la commune



** Ces travaux sont déductibles fiscalement, au titre de la mise en conformité des propriétés.*

Répartition des coûts

A charge de la commune

- ✓ Constat d'huissier avant travaux
- ✓ Honoraires d'ingénieur pour le suivi des travaux
- ✓ Travaux de mise en séparatif des réseaux
 - Génie civil
 - Mises en péril des services
 - Réfection selon état existant
- ✓ Frais de cadastration

A charge des privés

- ✓ Raccordement en eaux séparées sous chemin privé du collectif privé jusqu'en limite de parcelle
- ✓ Travaux de mise en conformité des canalisations sur chaque domaine privé, associé ou non à une étude d'ingénieur.

Présentation du projet

Procédure administrative

Démarrage du projet	• Identification de la problématique • Appel d'offre Ingénieurs et choix du mandataire <i>Envoi d'une lettre d'information annonçant contexte, prospection et passage caméra</i>	Commune & OCEau ✓
Projet du mandataire	• Définition du bassin versant (prospections des biens-fonds) • Inspection des collecteurs existants • Etablissement du projet pour autorisation	Ingénieur ✓
Séance d'information générale	• Présentation aux propriétaires : - Contextes - Bases légales et obligations des propriétaires - Projet général - Planning de la suite du projet	Commune & OCEau ✓
Transmission procès-verbal	• Transmission du PV de la séance aux propriétaires	OCEau
Consultation des entreprises	• Etablissement du dossier d'appel d'offre et mise en soumission par le mandataire • Analyse des offres et présélection d'une entreprise adjudicataire	Ingénieur
Décision	• Envoi de la décision aux propriétaires par l'OCEau (mise en demeure) avec délai	OCEau
Réalisation des travaux	• Ouverture du chantier • Suivi des travaux par le bureau d'ingénieurs et la commune Suivi du coût des travaux par le bureau d'ingénieur (métrés, offres complémentaires, ...) • Facturation des branchements par l'entreprise à chaque propriétaire	Ingénieur & commune
Fermeture du chantier	• Réception des travaux par la commune et le bureau d'ingénieurs (PV de réception) • Mise à jour du cadastre du réseau d'assainissement (CRAE)	Ingénieur & commune

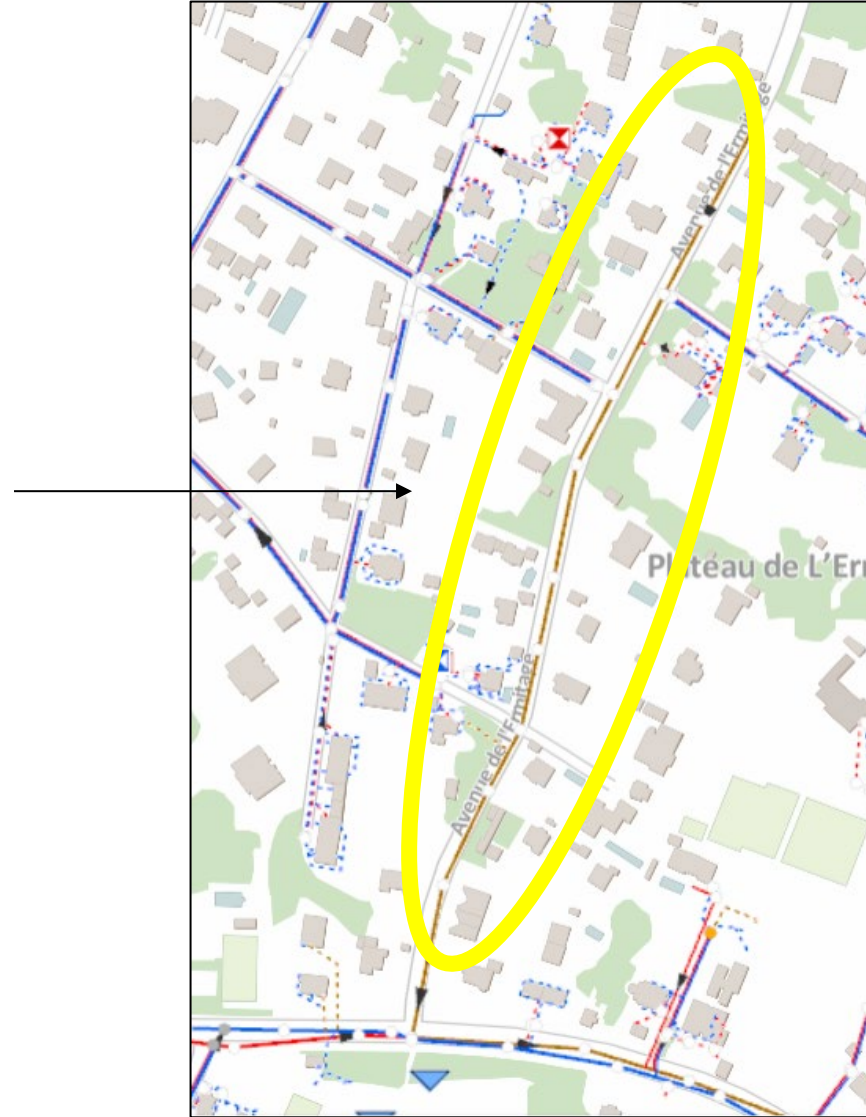
Avenue de l'Ermitage

Avenue de l'Ermitage

Réseau unitaire sous-dimensionné



Mise en séparatif et résolution de la
problématique de sous-capacité



Présentation du projet

Avenue de l'Ermitage - projet

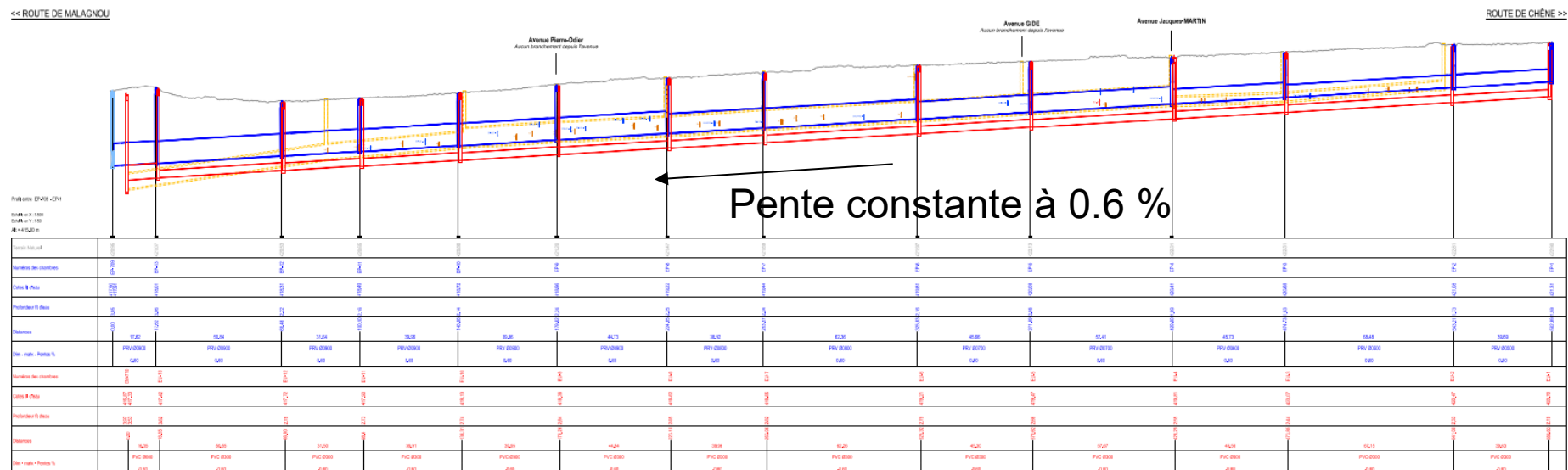


Nouveaux collecteurs EP – DN 500mm à 900mm

Nouveaux collecteurs EU – DN 315mm

Présentation du projet

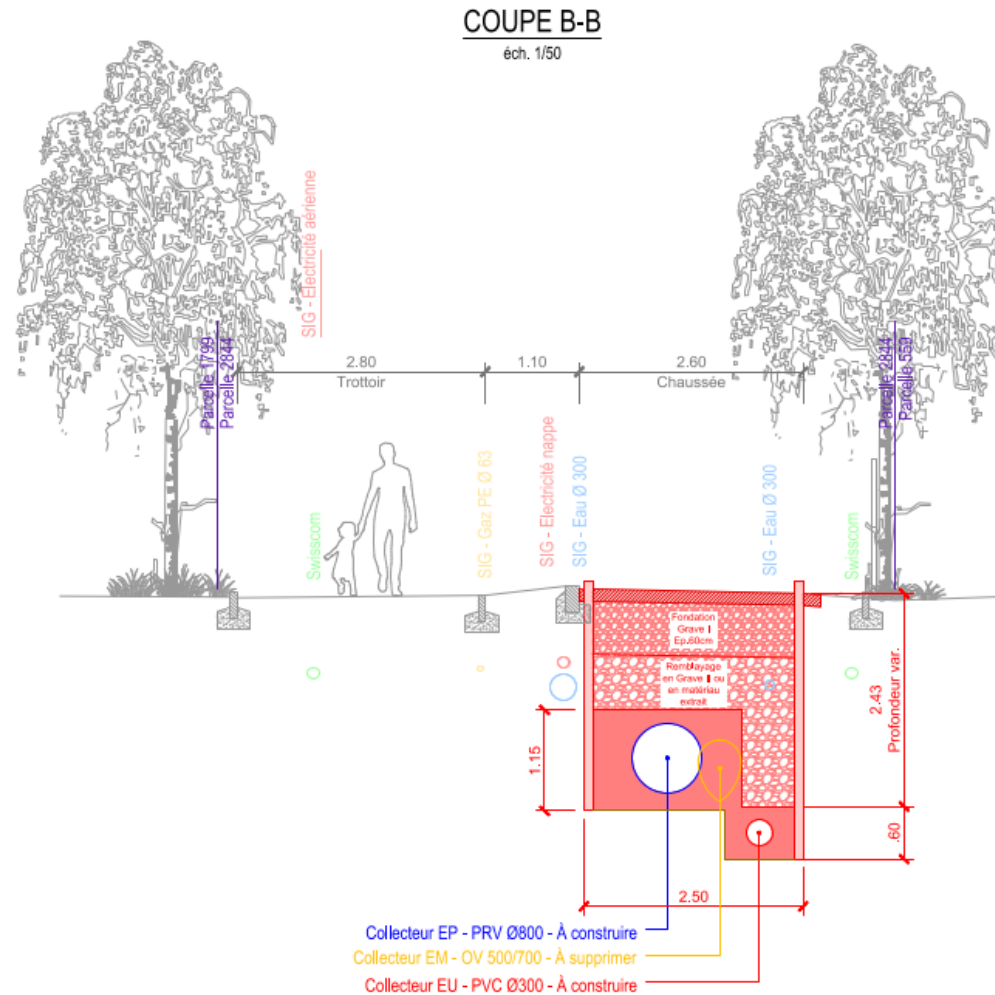
Avenue de l'Ermitage - projet

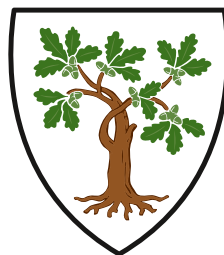


Présentation du projet

Avenue de l'Ermitage - projet

Exemple: coupe type représentative de la répartition des réseaux en sous-sol



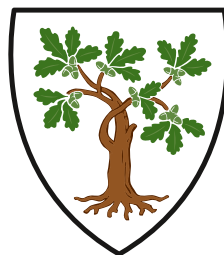


CHÊNE-BOUGERIES

Questions et discussion

04 mars 2026





CHÊNE-BOUGERIES

Déconnexion des eaux pluviales à la parcelle

OCEau - Démarche eau en Ville

Atelier Plum

04 mars 2026



Présentation du projet

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE EAU EN VILLE

DE QUOI S'AGIT-IL ?



OBJECTIFS :

Valorisation des eaux pluviales
Restauration du cycle de l'eau

Initiée en octobre 2019

Portée par **l'office cantonal de l'eau**
Mais a besoin de beaucoup d'instances et de métiers pour exister

Inscrite au **plan climat cantonal** comme mesure d'adaptation aux dérèglements climatiques

Comment

[Evènements de partage d'expériences](#) (webinaires, visites de terrain, Journée Eau en Ville, reportages radio et télé)
Projets pilotes

SCÉNARIOS CLIMATIQUES POUR LA SUISSE

QUELLES RÉPONSES AUX EXTRÊMES CLIMATIQUES?

**PLUS DE PLUIE
EN HIVER
MOINS EN ÉTÉ**

**SÉCHERESSES
PLUS LONGUES
ET MARQUÉES**

**PLUIES
ESTIVALES
PLUS INTENSES**

CONSÉQUENCES

- **Inondations lentes à rapides**
- Augmentation de la **vulnérabilité** (personnes et biens)
- **Ilots de chaleur**
- Impact sur la **végétation**
- Impact sur les **sols**
- Vulnérabilité des **nappes souterraines**
- **Inondations ultra-rapides** par ruissellement sur les surfaces imperméables
- **Saturation des réseaux** d'assainissement

ADAPTATIONS

- **Répartir les flux**
- **Ralentir les apports**
- **Assurer le bon écoulement des eaux**
- **Augmenter la disponibilité de l'eau**
- **Favoriser l'infiltration et le stockage**

PRINCIPES TECHNIQUES DE LA VILLE ÉPONGE

OU

DÉSIMPÉRMÉABILISER

NE PAS IMPÉRMÉABILISER

Enlever des surfaces étanches qui permettent à la pluie de s'infiltrer plutôt que de ruisseler

OU

DÉCONNECTER

NE PAS CONNECTER

Soustraire des eaux de pluie au réseau de canalisations

OU

RALENTIR

NE PAS ACCELERER

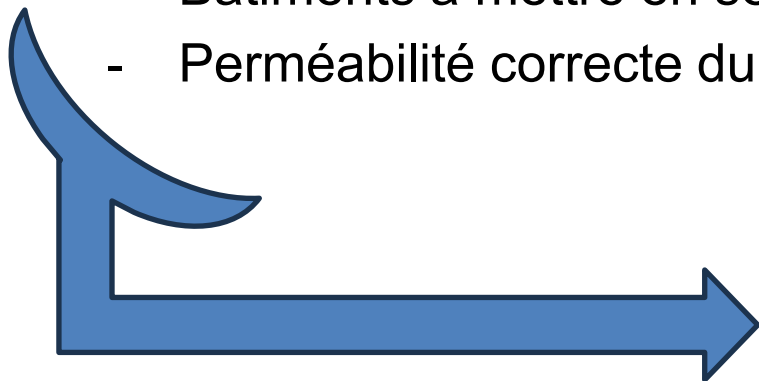
Faire en sorte que la dynamique de l'eau soit ralentie

STOCKER-VALORISER

Récupérer l'eau de pluie pour de l'arrosage ou des usages domestiques

POUR CHÊNE-BOUGERIES...

- Zone bâtie comportant des espaces végétalisés et arbres
- Bâtiments à mettre en séparatif
- Perméabilité correcte du sol (à confirmer)

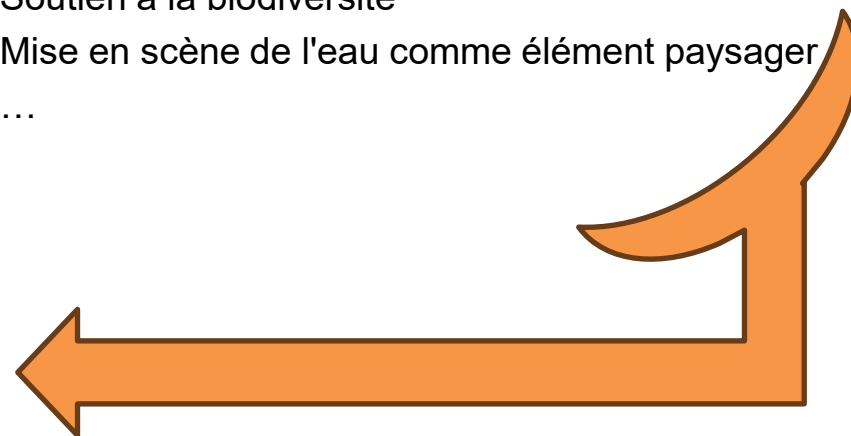


Opportunité de valoriser les eaux de pluie à la parcelle plutôt que de les évacuer:

- Résilience des végétaux,
- Soutien à la biodiversité
- Mise en scène de l'eau comme élément paysager
- ...

Engagement **par l'OCEau** d'un bureau de paysagiste spécialisé, dans le but :

- D'identifier les opportunités
- De proposer, en concertation, une ébauche d'aménagement
- D'articuler un montant
- Démarche basée sur le volontariat
- Sans obligation de réalisation



Pour aller plus loin :

Subventionnements possibles :

SIG-éco21 :

- pour les solutions de stockage et réemploi des eaux pluviales

<https://ww2.sig-ge.ch/a-propos-de-sig/nous-connaître/le-programme-eco21>

Nature en ville :

- Pour les initiatives favorisant la biodiversité

<https://www.1001sitesnatureenville.ch/>



Atelier Plum - Plateau de Lancy

GESTION DES EAUX DE PLUIE CHÊNE-BOUGERIES



Atelier Plum - Plateau de Lancy

DANS UN BUT COMMUN DE MIEUX GÉRER LES EAUX DE PLUIE À CHÊNE-BOUGERIES, IL EST IMPORTANT DE RÉFLÉCHIR À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE MAIS ÉGALEMENT À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE PRIVÉE.



Atelier Plum - Plateau de Lancy

DANS UN BUT COMMUN DE MIEUX GÉRER LES EAUX DE PLUIE À CHÊNE-BOUGERIES, IL EST IMPORTANT DE RÉFLÉCHIR À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE MAIS ÉGALEMENT À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE PRIVÉE.

POUR CE FAIRE, NOUS VOUS PROPOSONS :

- 1** **Une rencontre** avec vous qui souhaitez entamer une réflexion des principes « eau en ville » sur votre parcelle.
1 visite à planifier + 1 discussion avec vous + 1 diagnostic de terrain
- 2** **Des propositions** d'esquisses d'aménagements, écrites et dessinées, liées à l'eau de votre parcelle, à vos usages et à vos besoins.
1 compte rendu de visite + 1 solution proposée

1 Une rencontre avec vous

canalisation

usages



historique

L'Atelier Plum, vient chez vous pour échanger au sujet de l'**eau de pluie** sur votre parcelle.

1 Une rencontre avec vous

canalisation

usages

revêtements

points bas

historique

L'Atelier Plum, vient chez vous pour échanger au sujet de l'**eau de pluie** sur votre parcelle.

végétation

cheneaux

On fait un tour de la parcelle avec vous pour relever les **éléments d'intérêt**.

1 Une rencontre avec vous.

canalisation

usages

revêtements

points bas

historique

L'Atelier Plum, vient chez vous pour échanger au sujet de l'**eau de pluie** sur votre parcelle.

végétation

cheneaux

On fait un tour de la parcelle avec vous pour relever les **éléments d'intérêt**.

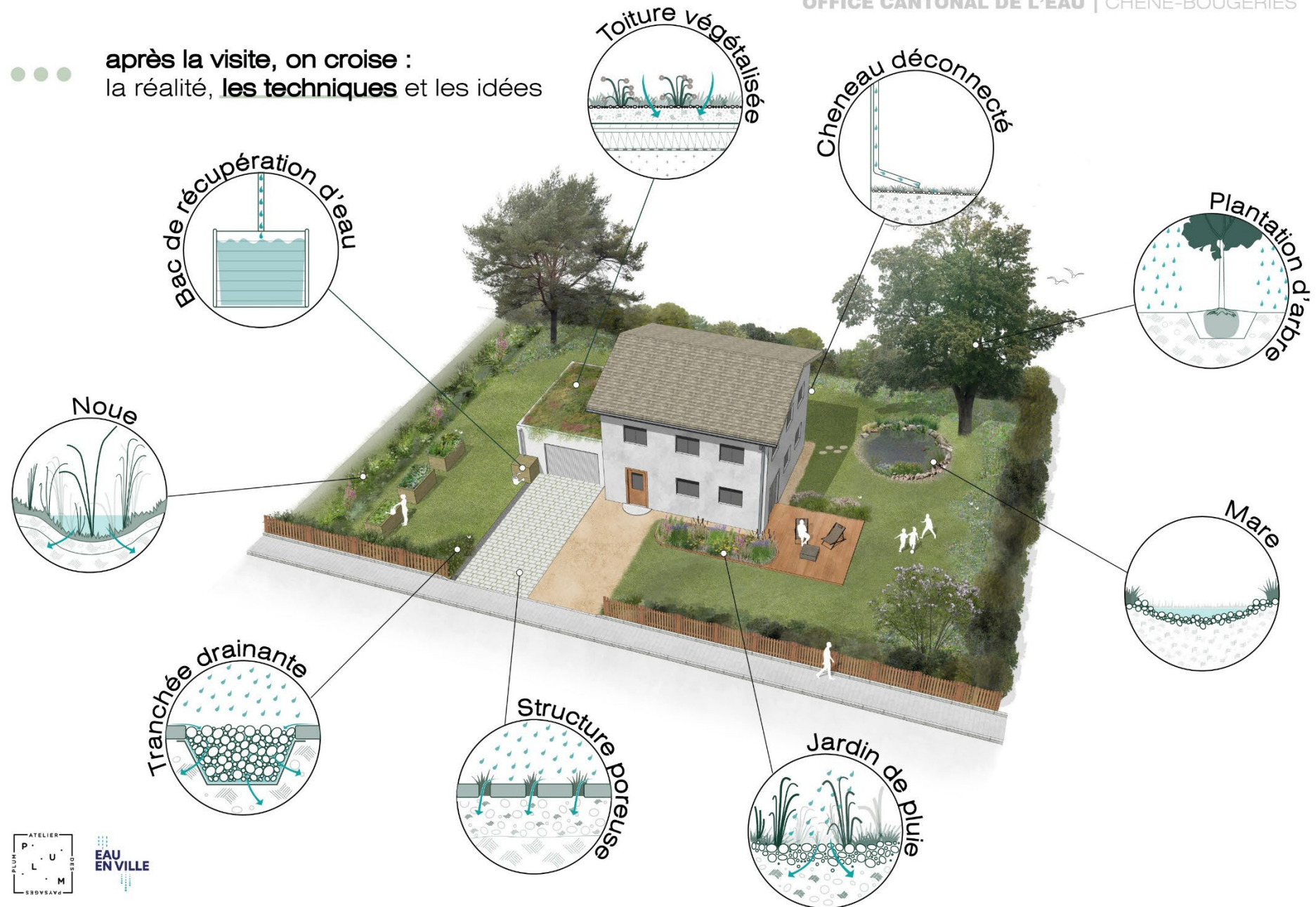
On repère des zones et on discute des **possibilités d'interventions** en lien avec vos envies et vos usages.

... après la visite, on croise :
la réalité, les techniques et les idées

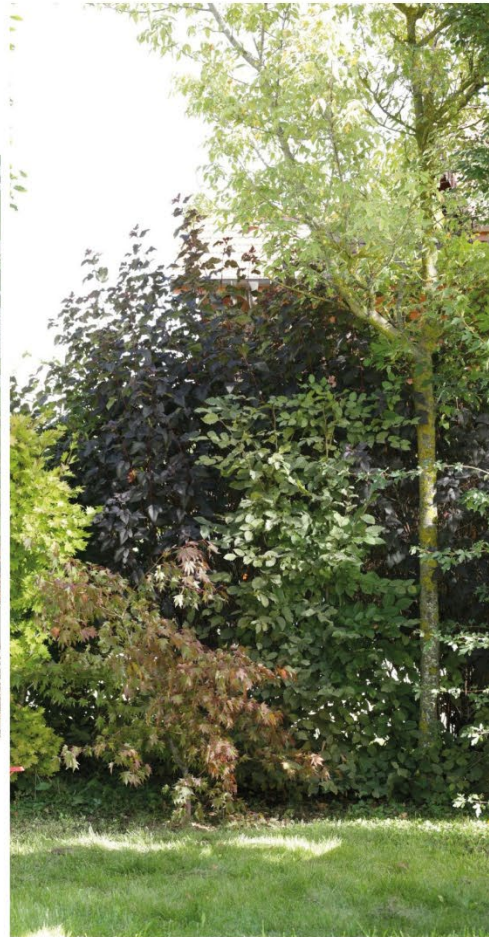


Atelier Plum - Plateau de Lancy

... après la visite, on croise :
la réalité, **les techniques** et les idées



● ● ● après la visite, on croise :
la réalité, les techniques et les idées



... après la visite, on croise :
la réalité, les techniques et les idées

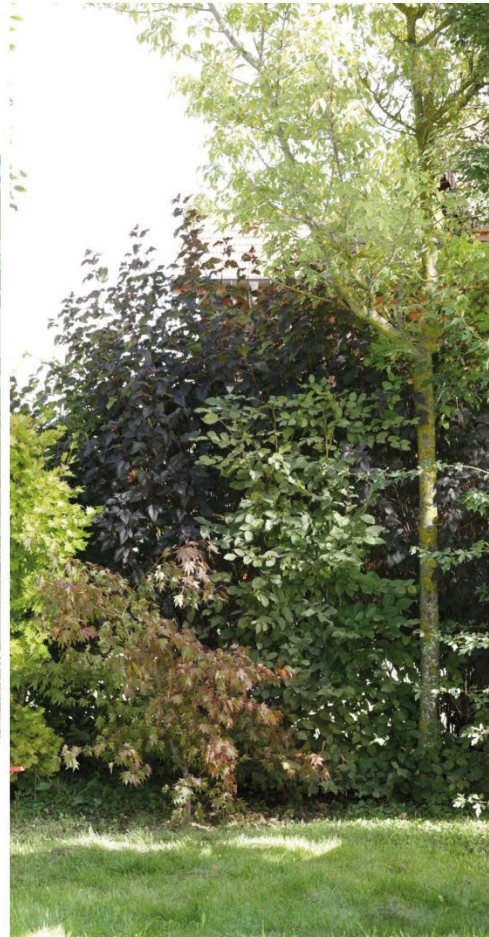


le cheneau déconnecté

... après la visite, on croise :
la réalité, les techniques et les idées



le cheneau déconnecté

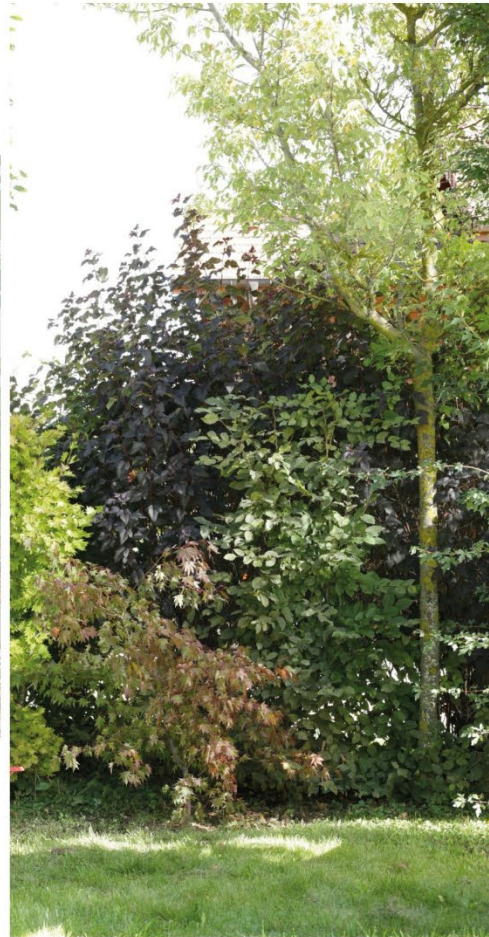


l'arbre planté

... après la visite, on croise :
la réalité, les techniques et les idées



le cheneau déconnecté



l'arbre planté

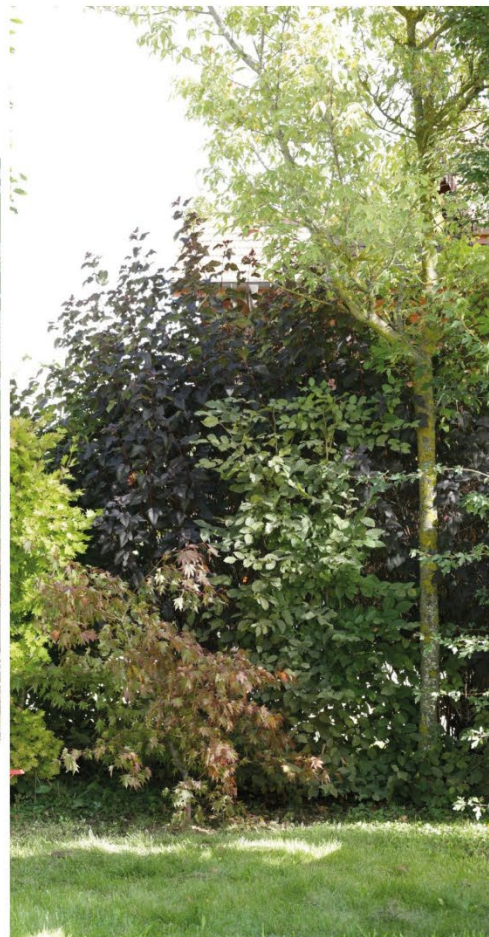


la citerne d'eau de pluie

● ● ● après la visite, on croise :
la réalité, les techniques et les idées



le cheneau déconnecté



l'arbre planté



la citerne d'eau de pluie

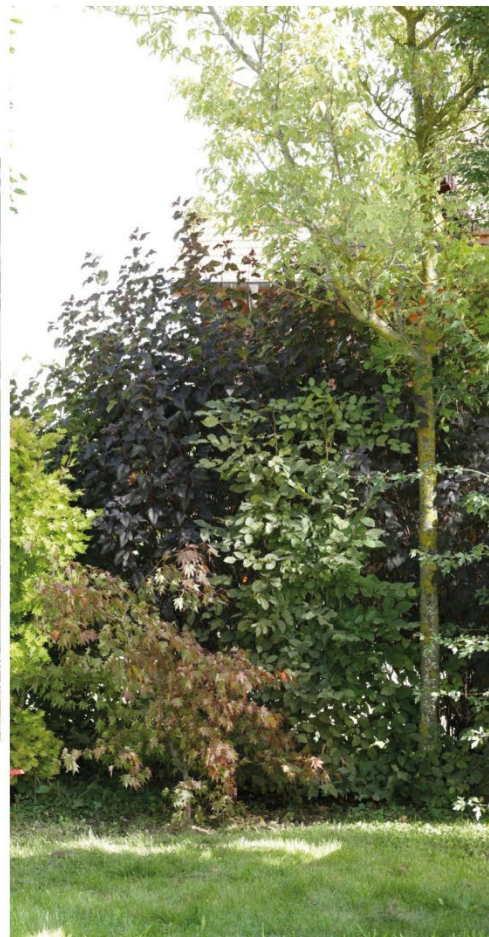


la tranchée drainante

● ● ● après la visite, on croise :
la réalité, les techniques et **les idées**



le cheneau déconnecté



l'arbre planté



la citerne d'eau de pluie

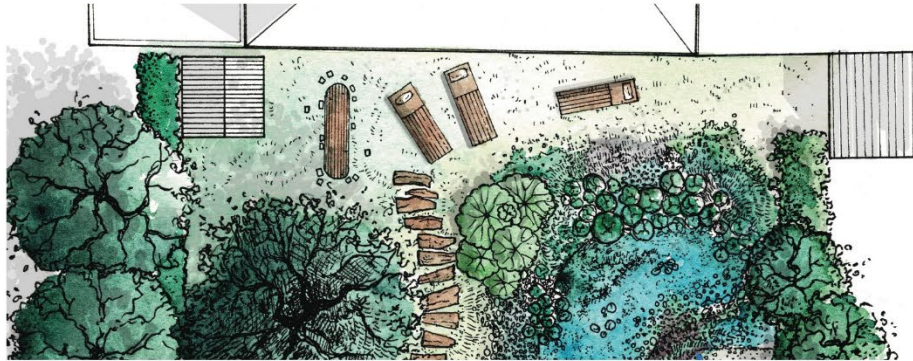


la tranchée drainante



le jardin de pluie

2 Des propositions écrites



Atelier Plum - Plateau de Lancy

Format A3

Présentation et localisation	Photo de situation	Photo de contextualisation			
Texte de synthèse <table border="1"> <tr> <td>Compte rendu de la rencontre</td> <td rowspan="2">Estimatif du coût de réalisation + droits aux aides</td> </tr> <tr> <td>Synthèse de la proposition + variante(s)</td> </tr> </table>			Compte rendu de la rencontre	Estimatif du coût de réalisation + droits aux aides	Synthèse de la proposition + variante(s)
Compte rendu de la rencontre	Estimatif du coût de réalisation + droits aux aides				
Synthèse de la proposition + variante(s)					
Visualisation d'implantations possibles (ex. : plan, croquis, schéma, coupe, etc.)					



Pourquoi se donner la peine ?

pour augmenter la
fraîcheur de son jardin
et de son quartier

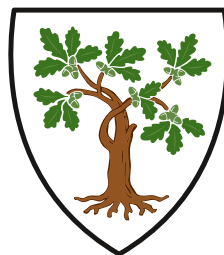
pour un jardin sain

pour renforcer
la biodiversité

pour une plus
value paysagère
de son jardin

pour diminuer la
consommation
d'eau potable



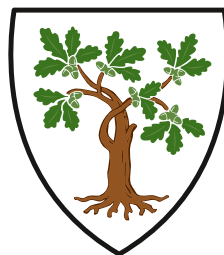


CHÊNE-BOUGERIES

Questions et discussion

04 mars 2026





CHÊNE-BOUGERIES

Réaménagement de l'espace public rue

Atelier Plum

04 mars 2026



RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'ERMITAGE

Chêne-Bougeries

4 mars 2026

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'ERMITAGE

LES 2 VOLETS DU PROJET



I. MOBILITÉ ROUTIÈRE

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'ERMITAGE

LES 2 VOLETS DU PROJET



I. MOBILITÉ ROUTIÈRE

objectif : apaiser et ralentir

> reporter le trafic de transit hors de l'avenue et ce par différents dispositifs de ralentissement

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'ERMITAGE

LES 2 VOLETS DU PROJET



I. MOBILITÉ ROUTIÈRE

objectif : apaiser et ralentir

> reporter le trafic de transit hors de l'avenue et ce par différents dispositifs de ralentissement



II. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'ERMITAGE

LES 2 VOLETS DU PROJET



I. MOBILITÉ ROUTIÈRE

objectif : apaiser et ralentir

- > reporter le trafic de transit hors de l'avenue et ce par différents dispositifs de ralentissement



II. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

objectif : végétaliser et piétonniser

- > végétaliser et soigner les grands chênes existants
- > désimperméabiliser les revêtements
- > garantir un trottoir accessible aux PMR

I. PLAN - PROJET

PLAN 1/5 - PROJET

Le plan illustre la rue de Malleville avec ses aménagements. À l'ouest, la rue se croise avec la rue de Malleville. Le plan indique des zones de stationnement, des trottoirs, des zones plantées et des zones de circulation. Des annotations indiquent des travaux de maintenance et de renforcement de la limitation à 30km/h, ainsi que des aménagements de la chaussée en chicane. Des arbres sont plantés, notamment des Quercus cerris et des Chênes chevelus. Des annotations indiquent des travaux de maintenance et de renforcement de la limitation à 30km/h, ainsi que des aménagements de la chaussée en chicane. Des arbres sont plantés, notamment des Quercus cerris et des Chênes chevelus.

Maintenance et renforcement de la limitation à 30km/h

Aménagement de la chaussée en chicane

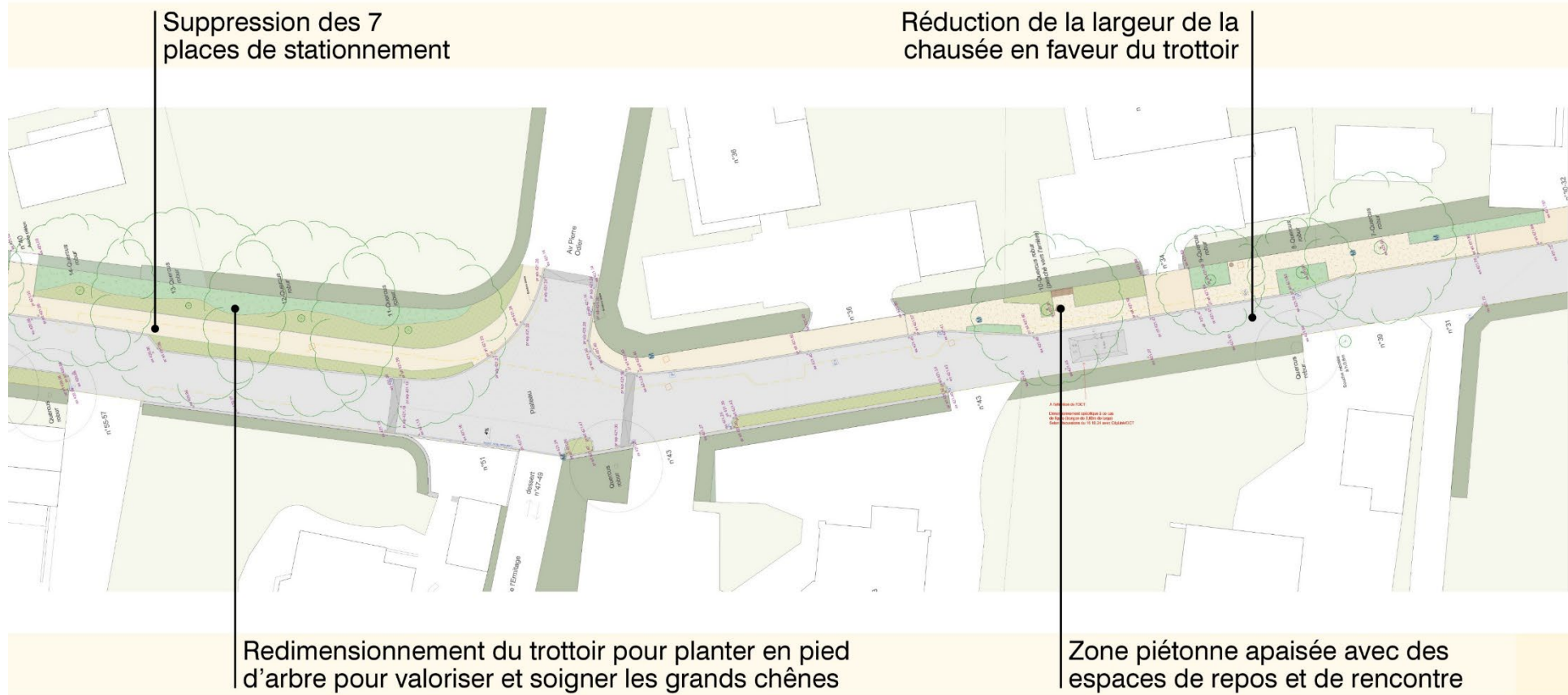
Redimensionnement du trottoir pour désimper-méabiliser et laisser place à des zones plantées

Plantation de 2 chênes chevelus en lieu des places de stationnement

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

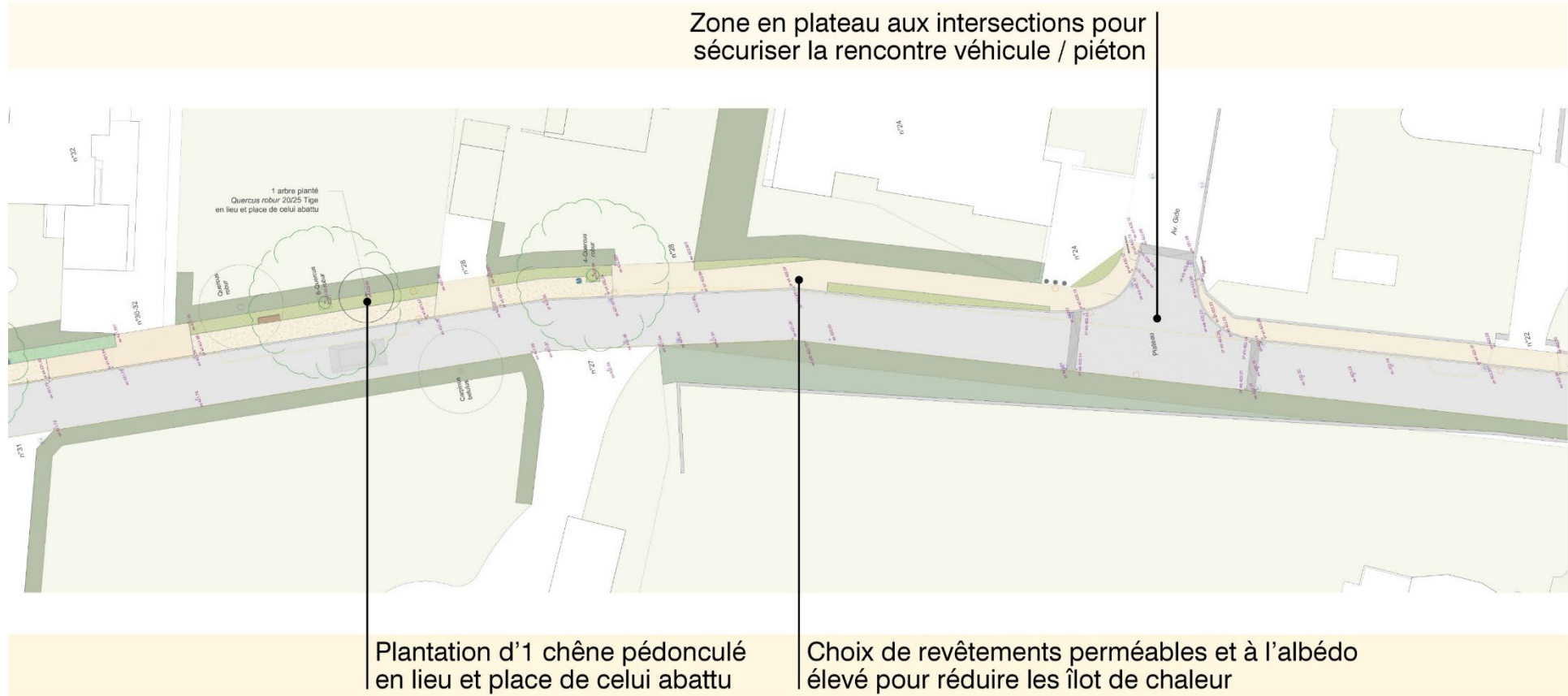
RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'ERMITAGE

PLAN 2/5 - PROJET

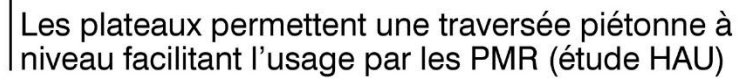


RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'ERMITAGE

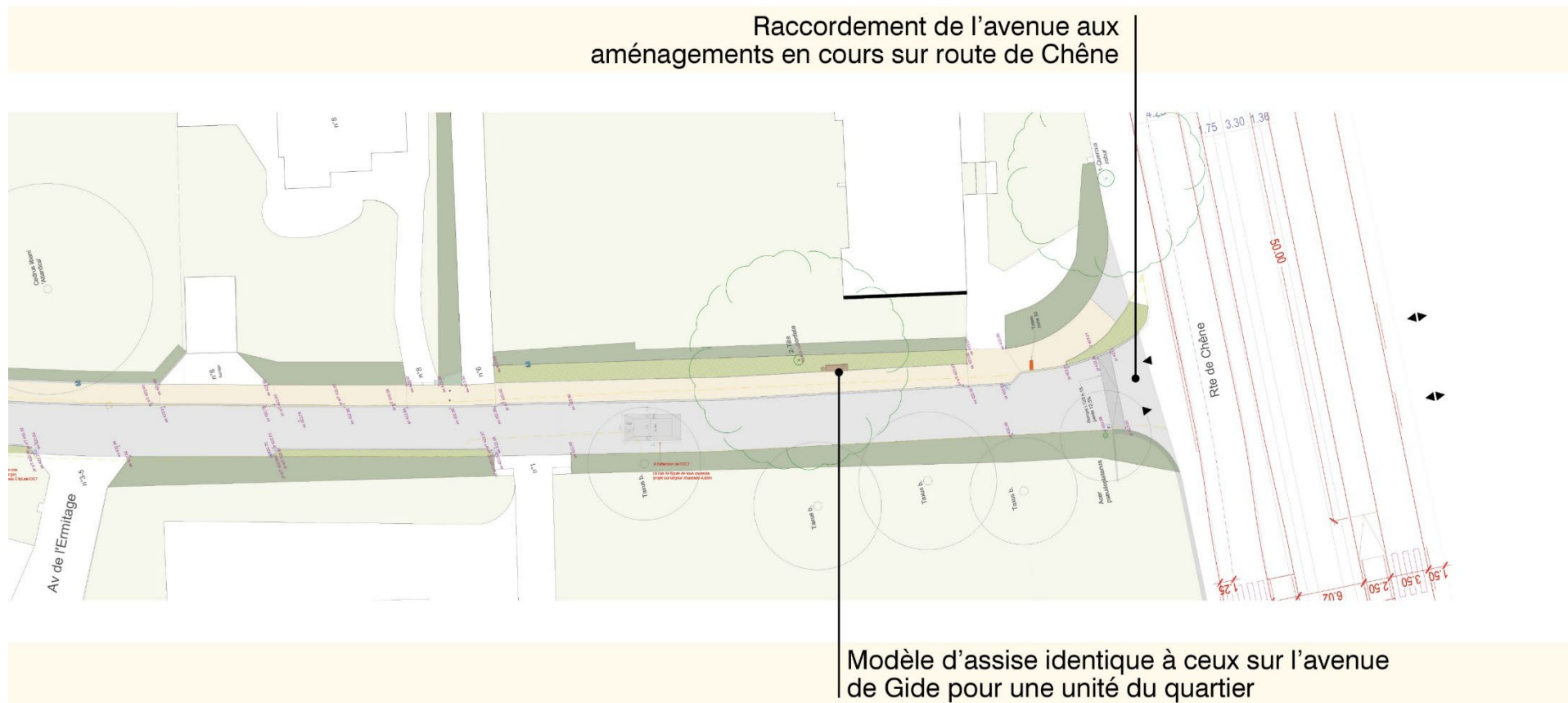
PLAN 3/5 - PROJET



PLAN 4/5 - PROJET



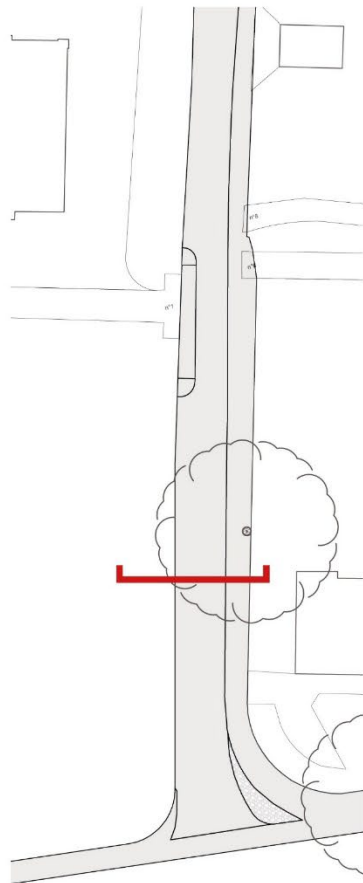
PLAN 5/5 - PROJET



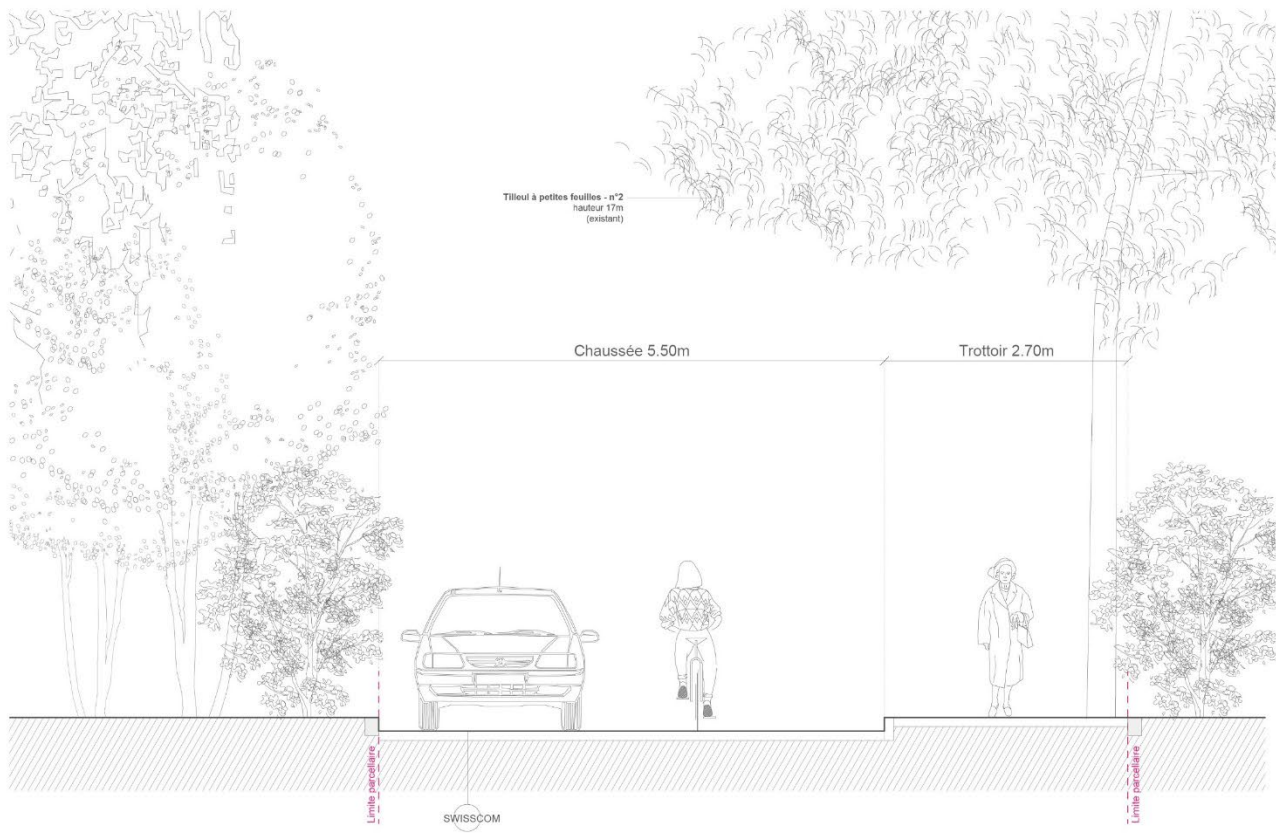
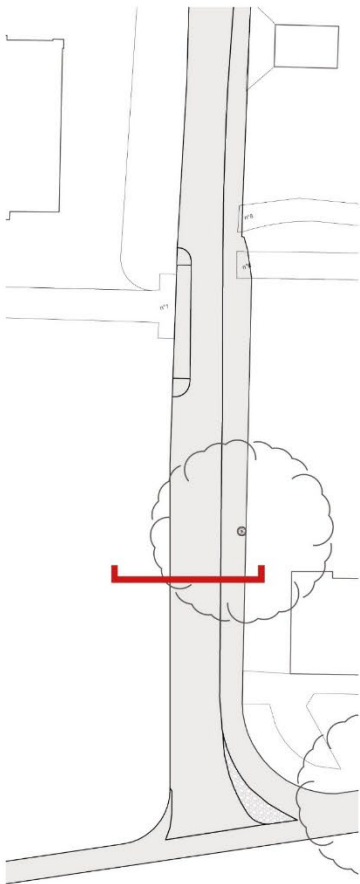
II. COUPES - EXISTANT ET PROJET

MODIFICATION DU GABARIT DE L'AVENUE

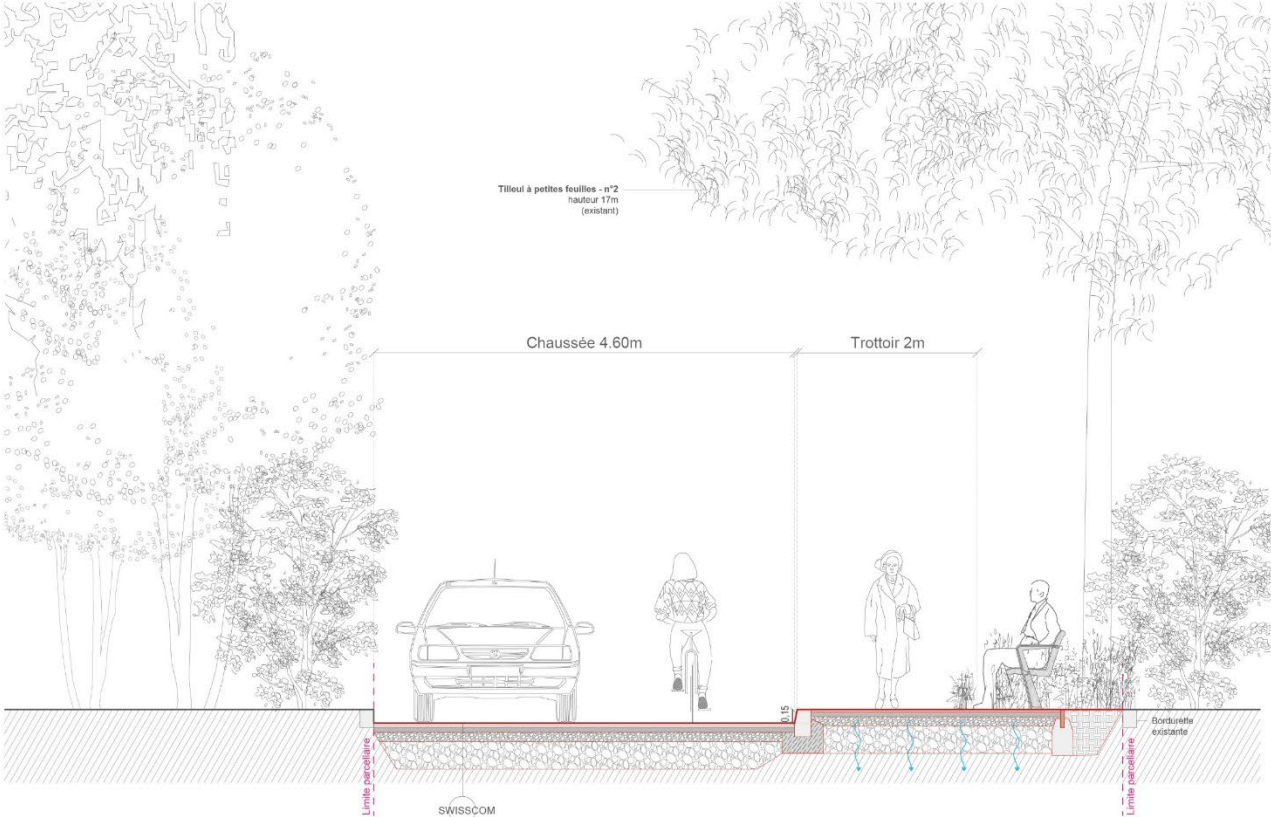
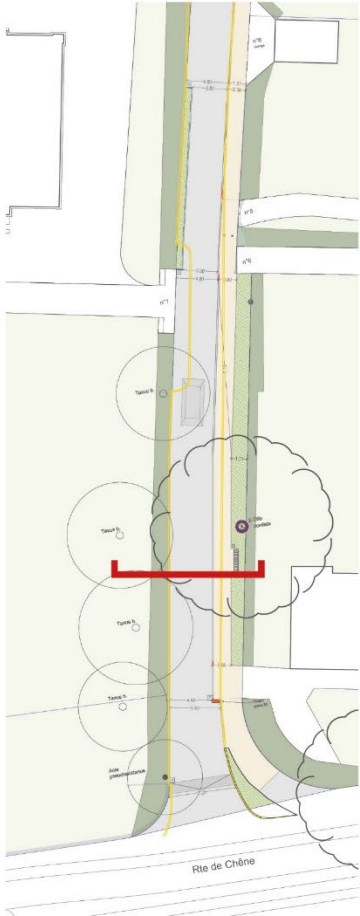
COUPE 1/3 - EXISTANT



MODIFICATION DU GABARIT DE L'AVENUE
COUPE 1/3 - EXISTANT



MODIFICATION DU GABARIT DE L'AVENUE
COUPE 1/3 - PROJET

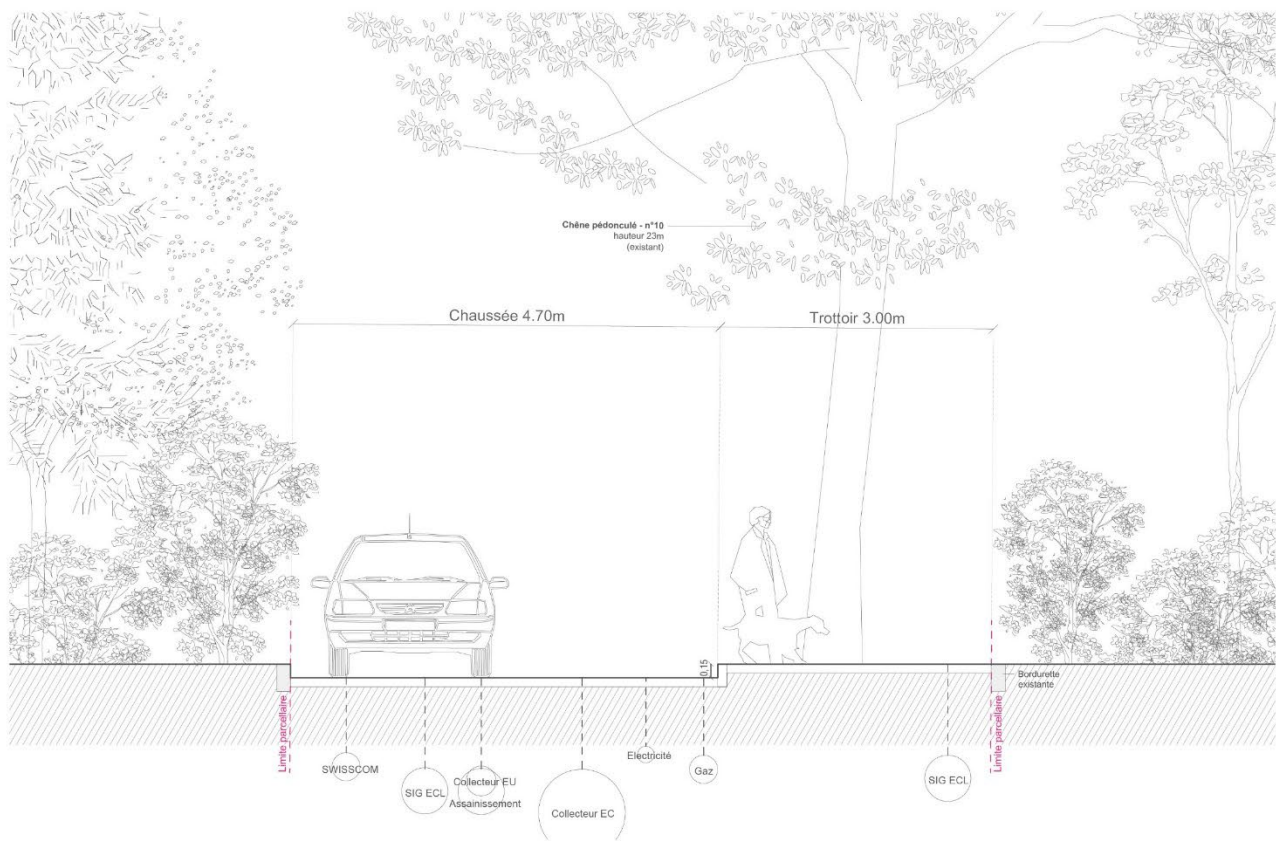


MODIFICATION DU GABARIT DE L'AVENUE

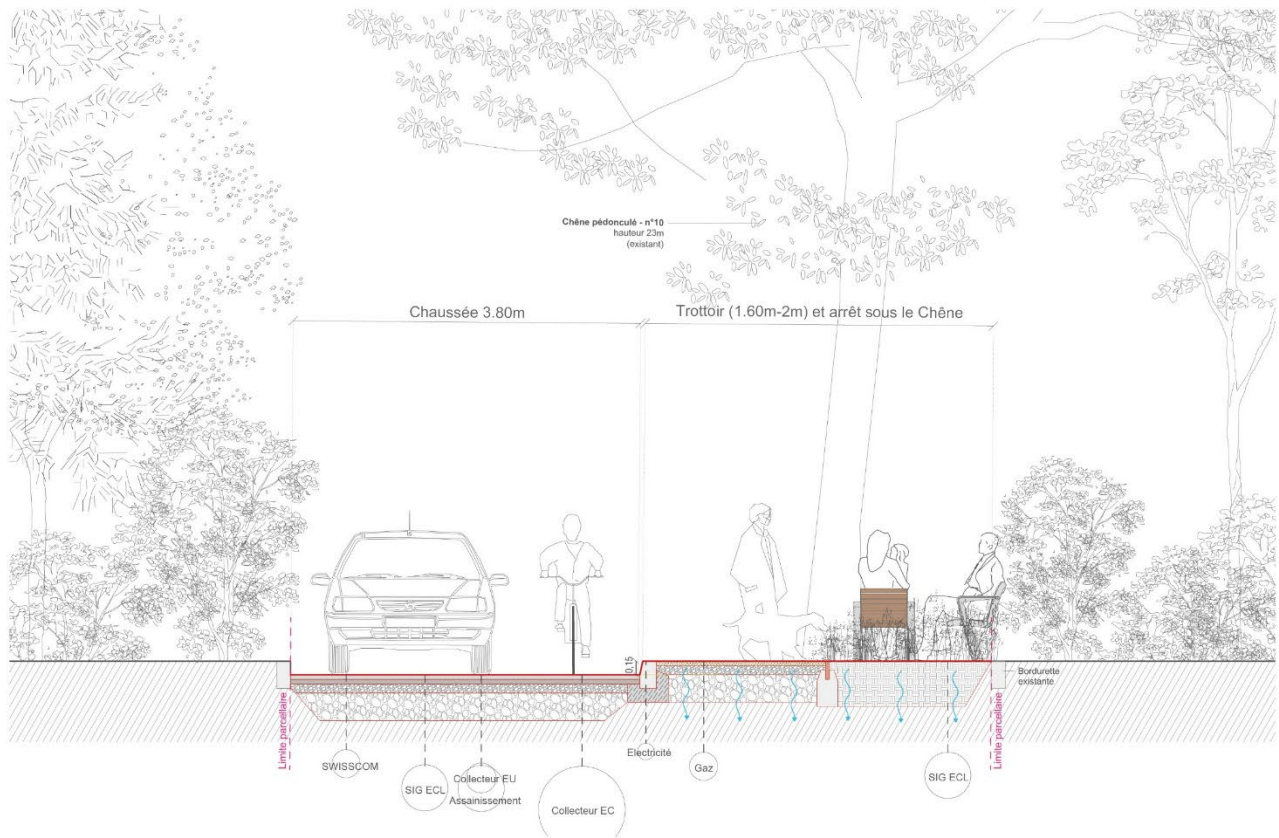
COUPE 2/3 - EXISTANT



MODIFICATION DU GABARIT DE L'AVENUE
COUPE 2/3 - EXISTANT

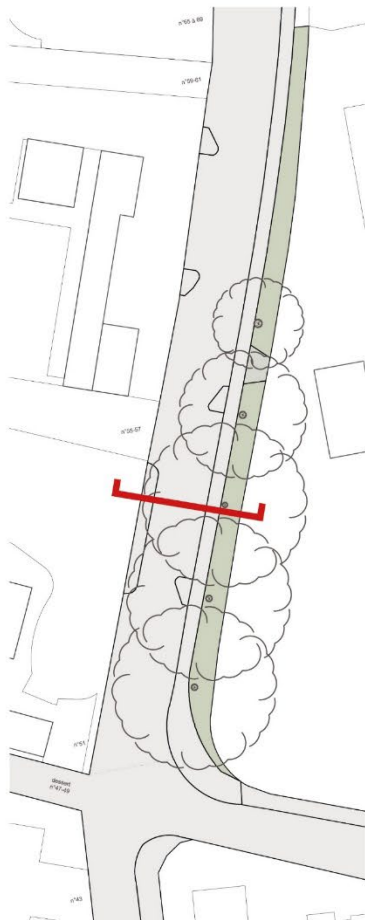


MODIFICATION DU GABARIT DE L'AVENUE
COUPE 2/3 - PROJET

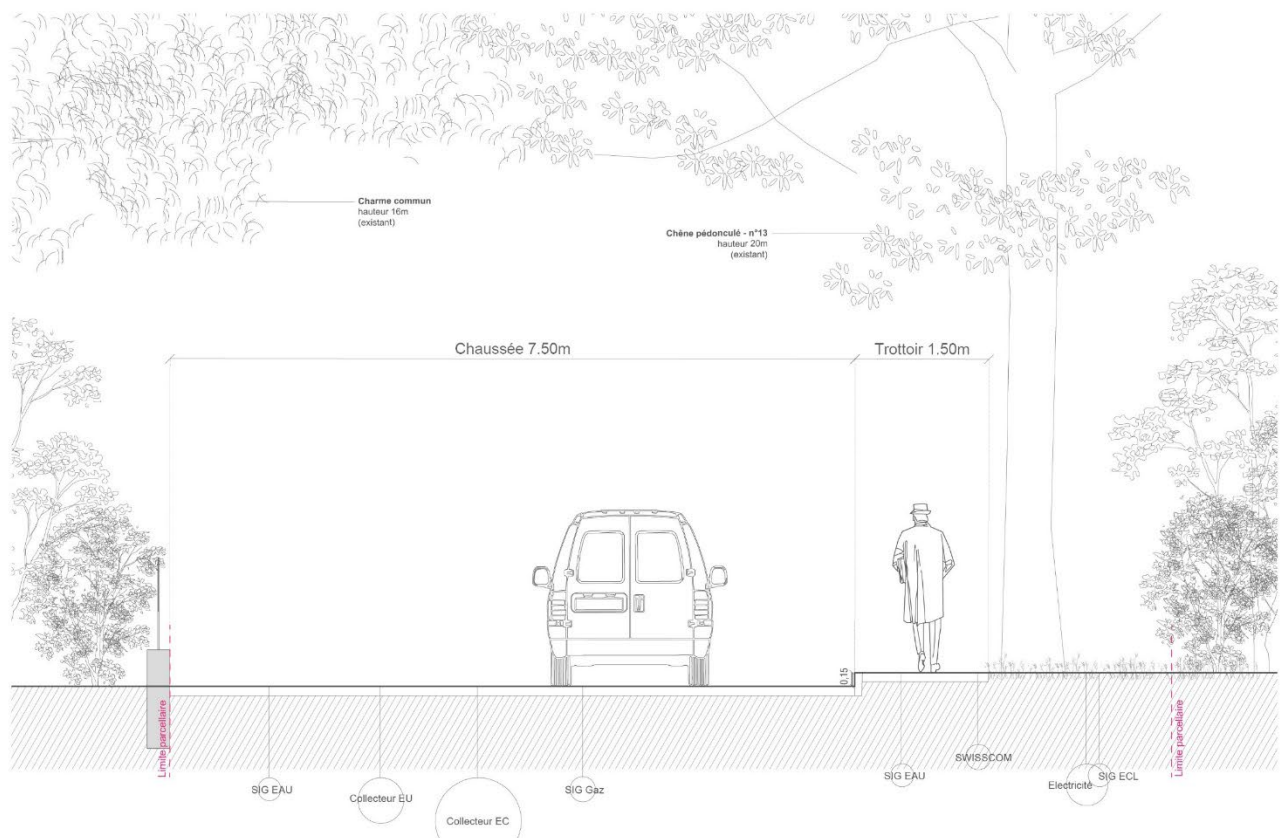
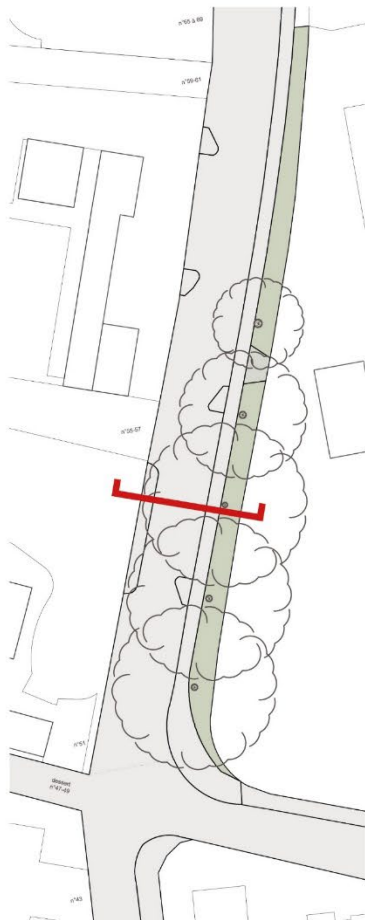


MODIFICATION DU GABARIT DE L'AVENUE

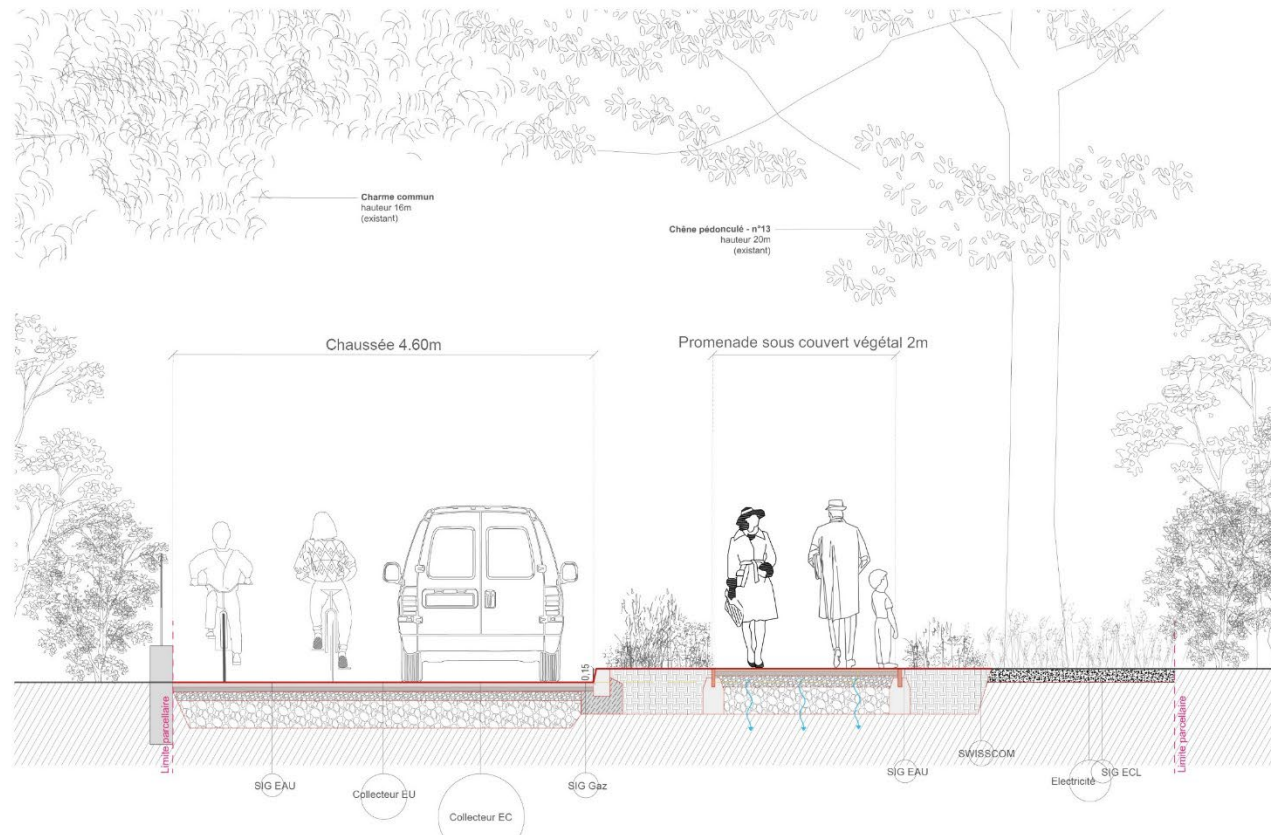
COUPE 3/3 - EXISTANT



MODIFICATION DU GABARIT DE L'AVENUE
COUPE 3/3 - EXISTANT



COUPE 3/3 - PROJET



III. AMBIANCE ET MATÉRIALITÉ



AMBIANCE ET MATÉRIALITÉ **PALETTE VEGETALE**

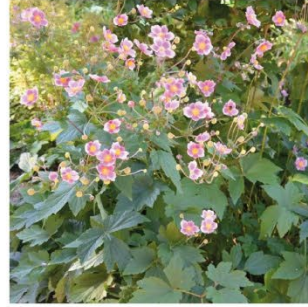
TYPOLOGIE 1



Euphorbia amygdaloides



Euphorbia amygdaloides
var. *robbiae*



Anemone tomentosa robustissima



Salix purpurea nana



Hedera algerian Bellecour®

TYPOLOGIE 2



Tanacetum densum



Chosya ternata 'Little Bee'



Euphorbe characias ssp wulfenii



Salvia nemorosa



Foeniculum vulgare

TYPOLOGIE 4



Artemisia ludoviciana
'Silver Queen'



Sedum 'herbstfreude'



Prairie

AMBIANCE ET MATÉRIALITÉ

MATERIAUX ET MOBILIER



Assise de type mobilier av. Gide



Assise de type mobilier av. Gide



Poubelle en acier de 110 lt



Enrobé drainant (type COLDRAINE®) **adapté PMR**



Stabilisé 0/4



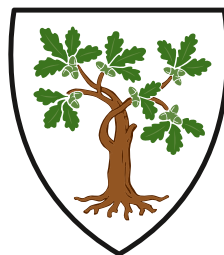
Enrobé classique (même que trottoir rte. de Chêne)



Bordure bois



Volige acier

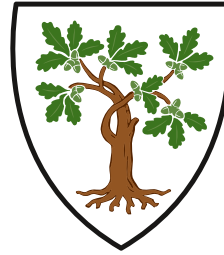


CHÊNE-BOUGERIES

Questions et discussion

04 mars 2026





CHÊNE-BOUGERIES

Principe de déroulement du chantier

SD Ingénierie

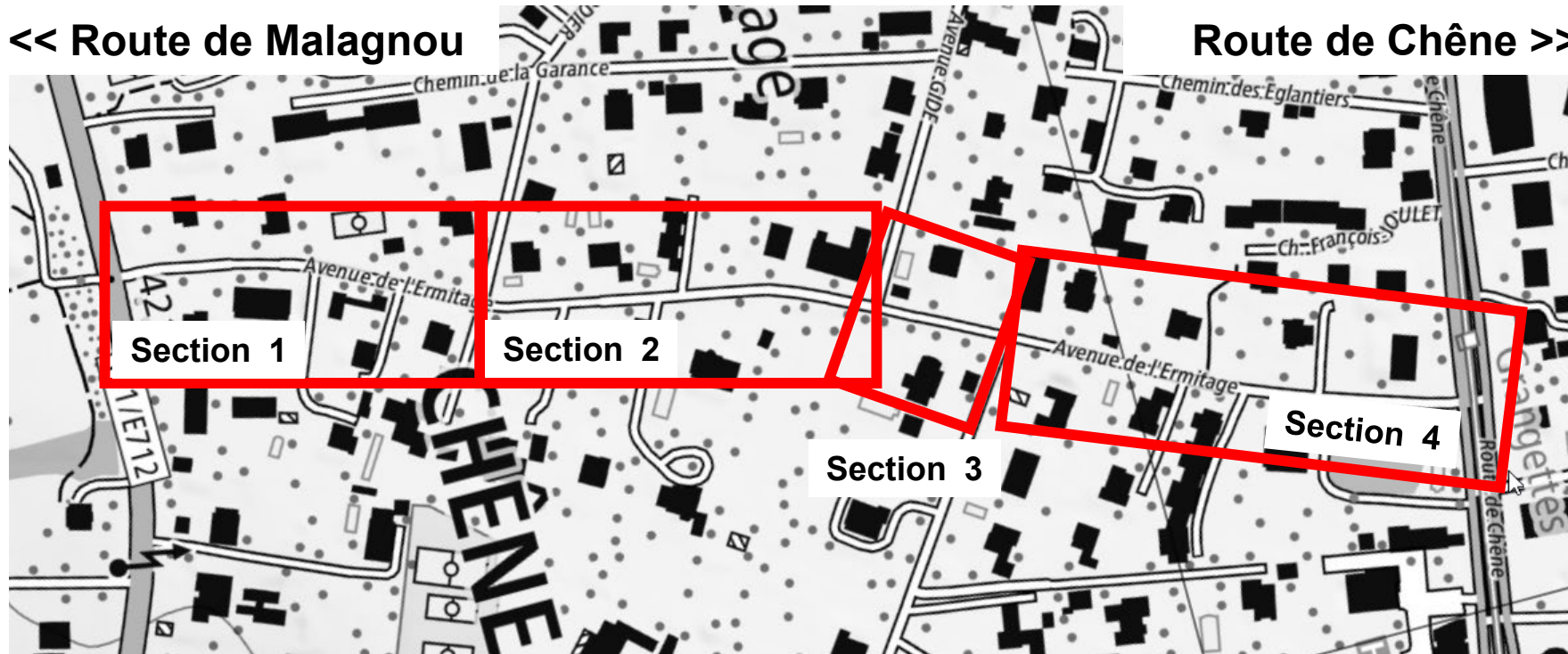
04 mars 2026



Phasage

<< Route de Malagnou

Route de Chêne >>



Section 1 : Malagnou / Odier : 6 mois de travaux env.

Section 2 : Odier / Gide

Section 3 : Gide / Jacques-Martin } : 6 mois de travaux env.

Section 4 : Jacques-Martin / Chêne : 6 mois de travaux env.

Phasage – sous étapes pour maintien des accès riverains

- Section 1 : « Malagnou / Odier »



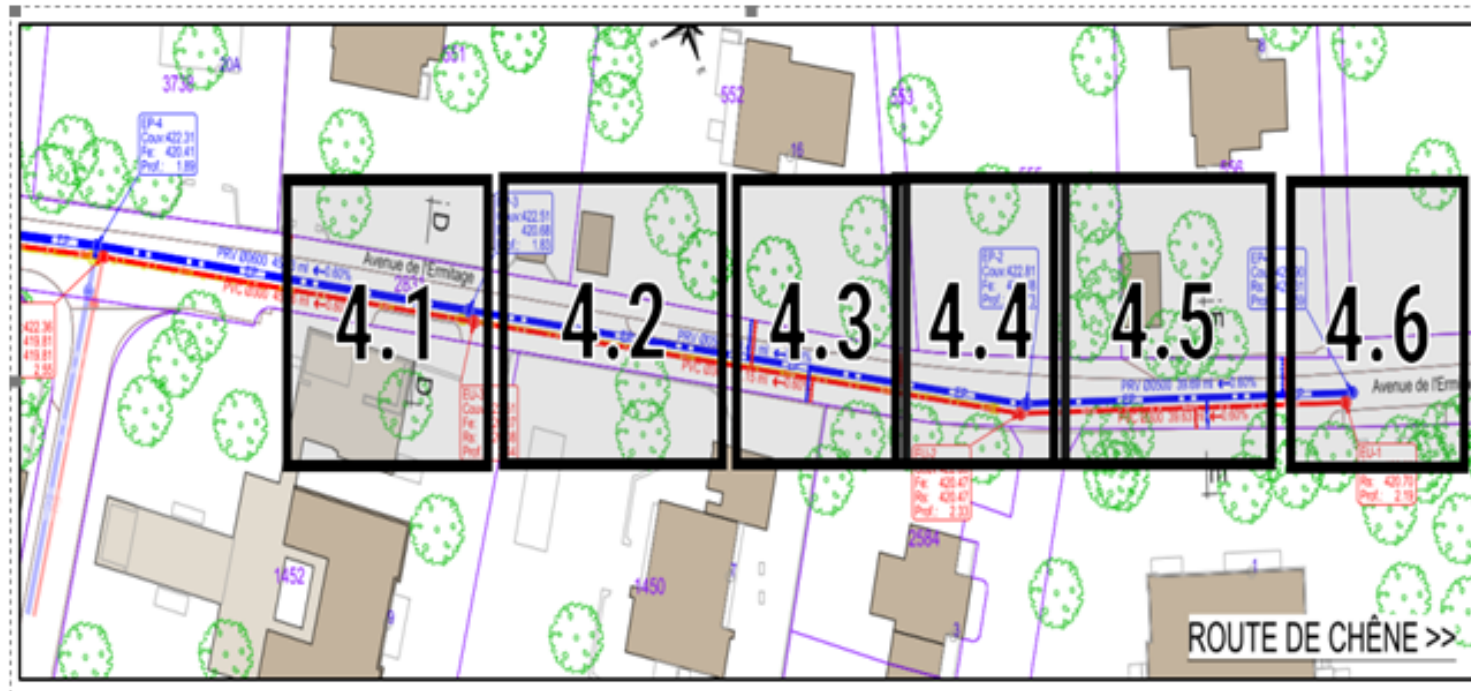
Phasage – sous étapes pour maintien des accès riverains

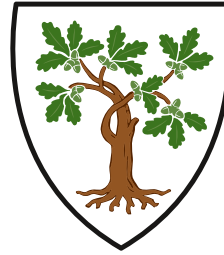
- Section 2 : « Odier/ Gide »



Phasage – sous étapes pour maintien des accès riverains

- Section 4 : « Jacques-Martin / Route de Chêne »





CHÊNE-BOUGERIES

Questions et discussion

04 mars 2026

